

OFFRE EXCEPTIONNELLE - STOCK LIMITE

ORDINATEUR
de BUREAU



IMPRIMANTE
COULEUR
OFIS

IT. Services. People. You trust.
01 600 00 00

185 500 FCFA

BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINNE

www.lasemaineafricaine.net



61^{ème}
année

N° 3335 du Mardi 22 Octobre 2013 - 61^{ème} Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -

CONGO: 350 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Réflexion

La Toussaint, célébration des morts?



(P.11)

Procédure française de l'affaire des disparus du beach

Pierre Oba pourra être épargné, pour cause de «dossier vide»

(P.3)



Conseil d'administration de la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale)

Pour éviter l'hécatombe, la voie du salut passe par la volonté du gouvernement

(P.3)

Vie associative

Gervais Bouanga- Ngoma pose les jalons de la création d'une organisation juvénile



(P.15)

Au sujet de l'article de Médiapart repris par R.f.i

Mediapart, un média de la haine au service des officines revanchardes

(PP.18-19)

Sécurité publique à Pointe-Noire

Intervention de la police entre deux bandes organisées



Jules Monkala Tchoumou (P.3)

Après les incidents à la frontière avec le Cabinda

Les soldats congolais faits prisonniers par l'armée angolaise ont été libérés

Vendredi 18 octobre 2013, en fin d'après-midi, le commandant Christian Euloge Loubaki et sa troupe de 46 hommes, faits prisonniers lundi 14 octobre dernier, par les Forces armées angolaises, à cause d'une brouille sur les limites frontalières entre le Congo et l'Angola, à hauteur du village frontalier Pangui, situé à quelques encablures de Dolisie, dans le département du Niari, ont été, finalement, libérés, grâce, a-t-on appris des sources bien informées, à une action diplomatique menée en sourdine par le chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises, le général de division Guy-Blanchard Okoi.

En effet, vendredi 11 octobre, dans la matinée, un détachement des F.a.c (Forces armées congolaises) a été installé au village Pangui, avec un élément précurseur, chargé d'aménager les installations (à 600 mètres au Sud du village Pangui, alors que la frontière entre le Congo et le Cabinda est située à 2,6 kilomètres, c'est-à-dire non loin de la localité angolaise dénommée Miconje). Dimanche 13 octobre 2013, toujours en matinée, les troupes angolaises ont encerclé l'élément précurseur

(Suite en page 3)

DEVEL SA et Université Internationale de BZV

Organisation des formations continues destinées aux sociétés des domaines de transit, Transport et logistique, du 18 novembre au 20 décembre 2013, dans le cadre du Fonds d'Appui à Coûts Partagés, en sigle FACP.

(P.2)

ANNONCES

Dans le but de renforcer les capacités des sociétés des domaines de Transit, Transport et Logistique du Congo en général, de Pointe – noire et Brazzaville en particulier; le Cabinet DEVEL SA et l'Université Internationale de Brazzaville, organisent quatre (4) formations continues, du 18 novembre au 20 décembre 2013, à Brazzaville et Pointe – Noire, selon la programmation et les conditions suivantes:

N°	Séminaire	Période de réalisation à Brazzaville	Période de réalisation à Pointe - Noire	Durée	Effectif	Coût de Participation	Coût Total	Financement FACP (80%)	Financement bénéficiaires (20%)	Effectif total prévu pour BZV	Effectif total prévu pour PNR/
1	ETHIQUE PROFESSIONNELLE ET DEONTOLOGIE	Du 18 au 21 nov. 13	Du 25 au 28 nov. 13	1 jour	1	150 000	150 000	120 000	30 000	80	80
2	LE METIER DE TRANSITAIRE	Du 25 au 30 nov. 13	Du 02 au 04 déc. 13	3 jours	1	400 000	400 000	320 000	80 000	40	10
3	LA COMMUNICATION TRANS-VERSALE ET GESTION DE LA RELATION CLIENTS	Du 02 au 05 déc. 13	07, 09 au 11 déc. 13	1 jour	1	150 000	150 000	120 000	30 000	80	80
4	MANAGEMENT LOGISTIQUE ET GESTION DES TRANSPORTS	Du 09 au 13 et du 16 au 20 déc. 13	Du 02 au 06 déc. 13	5 jours	1	500 000	500 000	400 000	100 000	40	20
TOTAL					4		1 200 000	960 000	240 000	240	190

Comme présenté dans le tableau ci – dessus, pour chaque inscription réalisée par une société des secteurs de transport, Transit et logistique, le financement est réalisé à 80% par le Fonds d'Appui à Coûts Partagés, en sigle FACP, et 20% seulement sera supporté par la société. Ce qui donne une réelle opportunité de renforcement de capacité pour son personnel et une action sans précédent dans le pays.

Pour rappel, le Fonds d'Appui à Coûts Partagés a été lancé en 2012, par le gouvernement Congolais et la Banque Mondiale, pour favoriser la diversité de l'économie congolaise par la formation et l'accompagnement des sociétés des secteurs suivants: Agrobusiness, Activité forestière, Activité minière, Transit, Transport et Logistique, et les Cabinets de formation et de Conseil.

Ce programme a pour finalité de:

- * Développer une culture du travail et de la responsabilité partagée au sein de la société;
- * Renforcer les compétences techniques de certains membres du personnel;
- * Modifier le comportement général des salariés pour tendre vers la généralisation des bonnes pratiques professionnelles;
- * Consolider à la fois le «savoir», le «savoir-faire» et surtout le «savoir-être» du personnel, afin d'améliorer la compétitivité de l'entreprise et accroître la création de valeur pour le client.

La date limite des inscriptions est fixée au 30 octobre 2013 et pour s'inscrire ou inscrire son personnel à ces formations, et obtenir les détails de ces modules, il sied de contacter les numéros suivants: 06 627 14 14/05 781 00 00/06 678 90 74 ou écrire aux adresses suivantes: didier.tamba@devel-sa.net, develinfo2008@yahoo.fr, loub.enoch51@gmail.com.

MINISTRE D'ETAT, DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE N°018/2013/PN-CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr.	Requérants
01	4342 du 30/07/2013	Section: AG, Bloc: 151 ter, Parcelle: 01, Superficie: 425,00m ²	TCHIALI	05	DIMI Stéphane
02	4340 du 30/07/2013	Section: AG, Bloc: 84 bis, Parcelle: 07, Superficie: 447,00m ²	TCHIALI	05	DIMI Stéphane
03	4339 du 30/07/2013	Section: AG, Bloc: 84 bis, Parcelle: 10, Superficie: 500,00m ²	TCHIALI	05	DIMI Stéphane
04	1498 du 23/08/2011	Section: X, Bloc: 151, Parcelle : 08, Superficie: 150,00 m ²	MBOUKOU	03	YOUSOUF DIALLO
05	4341 du 30/07/2013	Section: AG, Bloc: 66 bis, Parcelle: 05, Superficie: 500,00 m ²	TCHIALI	05	DIMI Stéphane
06	2411 du 09/09/2012	Section: AB, Bloc: 21, Parcelle: 11, Superficie: 600,00m ²	SONGOLO	04	KALI Jean Marie
07	4305 du 17/07/2013	Section: AM, Bloc: 34, Parcelle: 07, Superficie: 396,00m ²	NKOUKOU	04	TATY Albert Félix
08	4421 du 23/08/2013	Section: /, Bloc: /, Parcelle: /, Superficie: 967,00m ²	MBONDI	HINDA	OULD MOHAMED MOUSTAPHA
09	4388 du 12/08/2013	Section: BV (SUMBA), Bloc: 300, Parcelle: 09, Superficie: 490,29m ²	PLATEAU HINDA	05	OUIGNANOU BACHIROU Abel
10	4482 du 11/09/2013	Section: H, Bloc: 03, Parcelle: 37, Superficie: 381,72m ²	CAMP 31 JUILLET	01	IKEMO Théodore
11	2806 du 19/12/2012	Section: AW, Bloc:160, Parcelle: 06, Superficie: 400,00m ²	MONT KAMBA (MOVIS)	04	OKONZA-AZOUANGOLI Henri
12	2358 du 18/07/2012	Section: AE, Bloc: 29, Parcelle: 05, Superficie: 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	BIYOU DIANZINGA Roseline Nina
13	4383 du 12/08/2013	Section: BV, Bloc: 30 bis, Parcelle: 01, Superficie: 648,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	SAYA Claude Armand
14	4464 du 10/09/2013	Section: AC, Bloc: 74, Parcelle: 02, Superficie: 750,00m ²	MBOTA RAFFINERIE	05	NGATSE Jeannis Daniela
15	4288 du 15/07/2013	Section: H, Bloc: /, Parcelle: 341 bis, Superficie: 480,39m ²	Zone FOIRE	02	SOCIETE CIVILE IMMBILIERE "IMMOBILIAIRE"
16	2757 du 30/11/2012	Section:CG, Bloc: 106, Parcelles: 02 et 03, Superficie: 1000,00m ²	KOUFOLI (Famille KONDI-TCHIALI)	05	MVILA née KOUILOU MOUNKEMBI Constantine
17	4117 du 06/05/2013	Section: BV, Bloc: 75, Parcelle: 07, Superficie: 500,00m ²	MONT KAMBA (Famille BANZA)	04	BAKOULA MAYOUKOU Vivien Fiacre
18	4386 du 12/08/2013	Section: AT, Bloc: 68, Parcelle: 04, Superficie: 440,00m ²	MONT KAMBA	04	AKOMBATSENGUE Nelly Jeannine
19	2665 du 29/10/2012	Section: CF, Bloc: 171, Parcelle: 08, Superficie: 500,00m ²	MONT KAMBA	04	NZINGA Adélaïde Stéphanie Bérangère
20	4405 du 20/08/2013	Section: P, Bloc: 74, Parcelle: 06, Superficie: 265,00m ²	MVOUMVOU	02	GAOUSSOU DAFF
21	4286 du 12/07/2013	Section: CN, Bloc: 281, Parcelles: 01 à 12, Superficie: 6000,00m ²	MONT KAMBA	04	Fernand CARLE
22	4285 du 12/07/2013	Section: CN, Bloc: 266, Parcelles: 01 à 12, Superficie: 6000,00m ²	MONT KAMBA	04	Fernand CARLE
23	4284 du 12/07/2013	Section: CN, Bloc: 251, Parcelles: 01 à 12, Superficie : 6000,00m ²	MONT KAMBA	04	Fernand CARLE
24	4003 du 20/03/2013	Section: ACF, Bloc: 224, Parcelle: 06, Superficie: 500,00m ²	MONT KAMBA	04	MVOUTOU Jean Pierre
25	4498 du 18/09/2013	Section: ACK, Bloc: 252, Parcelle: 10, Superficie: 425,00m ²	MONT KAMBA	05	AKOLI IBARA Brice Guy Richard
26	4462 du 09/09/2013	Section: ACK, Bloc: 92, Parcelle: 01, Superficie: 500,00 m ²	MONT KAMBA	05	BASSILOUA Octavie
27	4413 du 21/08/2013	Section: P, Bloc: 74, Parcelle: 02, Superficie: 200,80m ²	MONT KAMBA	02	MAVOUNGOU MOUKETO Albert
28	2754 du 30/11/2012	Section: /, Bloc: /, Parcelle: /, Superficie: 600,00m ²	POINTE-INDIENNE	LOANGO	FAUCON Fabrice Jean Christophe
29	4500 du 18/09/2013	Section: CF2, Bloc: 84, Parcelle: 10, Superficie: 500,00m ²	MONGO KAMBA	04	MONDELE MBOLA Denis Romuald
30	4335 du 30/07/2013	Section: P, Bloc: 88, Parcelle: 08, Superficie: 140,59m ²	SYMPATIQUE (MVOUMVOU)	02	WABI Mouhamed Djammal Dini
31	4232 du 24/06/2013	Section: CJ1, Bloc: 171, Parcelle: 08, Superficie: 500,00m ²	MONT KAMBA	04	KABOULOU MISSIE Juvenal Sista
32	4233 du 24/06/2013	Section: CJ suite, Bloc: 134, Parcelle: 01, Superficie: 460,00m ²	MONT KAMBA	04	KABOULOU MISSIE Juvenal Sista
33	4415 du 22/08/2013	Section: X, Bloc: 26, Parcelles: 05 et 07, Superficie: 300,00m ²	FOND TIE-TIE	03	PASSY MIDOU Lucie
34	4013 du 21/03/2013	Section: AP, Bloc: 21, Parcelle, 07, Superficie: 380,00m ²	Quartier Culotte (TCHINIAMI)	04	SITA Isidore

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 Décembre 2000 portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 25 Septembre 2013
L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière
Justin BIANGANA



Conseil d'administration de la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale)

Pour éviter l'hécatombe, la voie du salut passe par la volonté du gouvernement

Le conseil d'administration de la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale) s'est réuni en session extraordinaire, mercredi 16 octobre 2013, dans la salle de conférences de la direction générale de cette caisse, sous l'autorité de son président, Christian Barros, pour statuer spécialement sur la situation financière de la caisse, au regard de l'importance des arriérés de cotisations sociales accumulées par les entreprises tant publiques que privées.

À y a lieu de dire que la C.n.s.s est à la croisée des chemins. Déjà, dans son mot d'ouverture, le président du conseil d'administration, Christian Barros, a montré la voie à suivre, pour sauver cette structure. «La présente session est, donc, une session capitale autant qu'elle doit nous amener à arrêter des mesures efficaces susceptibles d'améliorer, d'une manière significative, le recouvrement d'importantes créances, afin de donner à la C.n.s.s les moyens de ses ambitions et de pérenniser le régime dont il a la charge de la gestion», a-t-il déclaré. La voie du salut est donc dans le recouvrement des créances. Mais, cela se présente comme une montagne à déplacer, au regard des chiffres. Il faudra beaucoup de volonté et de persévérance du côté du gouvernement, pour y parvenir. En effet, l'ordre du jour de la session a porté, essentiellement, sur l'examen du rapport du directeur général de la C.n.s.s, Evariste Ondongo, sur l'état des créances et des dettes de la C.n.s.s au 31 juillet 2013. Abordant ce point, les administrateurs ont suivi, avec attention, la présentation, par le directeur général, du rapport sur l'état des créances et des dettes de la caisse au 31 juillet 2013. De l'examen de ce rapport, il ressort qu'au 31 juillet 2013, les créances de la C.n.s.s s'élevaient à 351.286.836.343 F

Cfa. Ces créances résultent des cotisations sociales impayées, des fonds au titre de l'indemnisation de la C.n.s.s suite à l'occupation, par l'Etat, de son patrimoine immobilier, des participations au capital des entreprises publiques, des prêts et dépôts bancaires immobilisés. Les dettes, quant à elles, émanent des arriérés de prestations, des impôts sur le revenu des personnes physiques (I.r.p.p), des redevances vis-à-vis de la S.n.e et de la S.n.d.e et, enfin, des contributions recouvrées pour le compte de l'ex-Soprog. S'agissant des créances des cotisations sociales des employeurs en activité, seuls 3.512, soit 43% des effectifs, versent, régulièrement, leurs cotisations. Tandis que 4.647 employeurs ne sont pas à jour de leurs cotisations. Les cotisations dues par ces derniers s'élevaient à 146.424.227.538 F Cfa, dont 76.062.981.456 F Cfa, soit 53%, par les entreprises publiques. A propos des créances des cotisations des employeurs en cessation d'activité, il ressort qu'au 31 juillet 2013, le fichier «cotisants» dénombre 24.247 employeurs en cessation d'activités, et qui sont redevables vis-à-vis de la C.n.s.s de 106.564.594.802 F Cfa, repartis ainsi qu'il suit:

- entreprises publiques: 21.504.545.592 F Cfa;
- entreprises privées: 85.000.049.210 F Cfa.

L'Etat, en tant qu'employeur,



Christian Barros.

doit à la C.n.s.s, au titre des cotisations sociales, la somme de 12 milliards de francs Cfa évalués au 31 mars 2006. En ce qui concerne les dettes, la C.n.s.s a accumulé au 31 juillet 2013, une dette qui s'élève à 124.199.367.225 F Cfa. Cette dette se répartit comme suit:

- dettes des prestations sociales: 123.007.246.831 F Cfa;
- dette envers la S.n.e et la S.n.d.e: 725.770.394 F Cfa;
- dette envers la Soprog: 164.350.000 F Cfa;
- dette au titre du contentieux judiciaire: 2.096.715.898 F Cfa.

Il sied de noter que la plupart de ces affaires concernent les arriérés de prestations déjà comptabilisés dans la dette des prestations. Pour relever le défi, le conseil d'administration estime que, pour garantir l'automatisation de la retraite devenue effective à la C.n.s.s, depuis le 15 mars 2012. Rendre pérenne la gestion du régime, il est impérieux de prendre des mesures efficaces à l'endroit des entreprises qui n'honorent pas leurs engagements vis-à-

vis de la C.n.s.s. Après délibération, le conseil propose au gouvernement les mesures ci-après, à l'endroit des entreprises publiques en activité:

- en ce qui concerne les arriérés des cotisations sociales, opérer des prélèvements directs sur les fonds alloués à ces entreprises, au titre des transferts et des subventions de l'Etat;
- en ce qui concerne les encours des cotisations: organiser une concertation entre, d'un côté, la tutelle et le conseil d'administration de la C.n.s.s et, de l'autre, les tutelles et les organes de gestion des entreprises débitrices, afin d'arrêter des mesures fermes de paiement régulier des cotisations sociales. Nous publions dans notre prochaine édition, l'intégralité du compte-rendu de la session extraordinaire du conseil d'administration de la C.n.s.s, pour savoir les détails des chiffres qui viennent d'être publiés.

Pascal Azad DOKO

Procédure française de l'affaire des disparus du beach

Pierre Oba pourra être épargné, pour cause de «dossier vide»

On se souvient que le ministre congolais des mines et de la géologie, Pierre Oba, avait fait l'objet d'une perquisition à son appartement, en banlieue parisienne, à la fin du mois de septembre dernier, dans le cadre de la procédure ouverte en France sur l'affaire des disparus du beach de Brazzaville et que l'Etat congolais conteste, pour cause d'«autorité de la chose jugée». Au fait, cette perquisition, menée pendant cinq heures par la gendarmerie française, s'était déroulée en l'absence de l'intéressé. Ce qui est une entorse à la loi. Il n'y avait que son épouse quand les gendarmes sont arrivés chez lui, tôt le matin. Pierre Oba, qui avait déjà regagné la capitale congolaise, en prenant normalement son vol à l'aéroport de Roissy, avait seulement eu une conversation téléphonique avec l'officier qui conduisait l'équipe de gendarmes venu à la perquisition. Celui-ci lui avait signifié sa convocation devant le juge, comme témoin assisté, pour le 22 octobre.



Pierre Oba.

Informé de la sorte, Pierre Oba s'est adjoint les services de quatre avocats, dont un Congolais et trois Français. C'est au moment où deux de ses avocats français se sont rendus au tribunal pour présenter aux juges leurs lettres de constitution (les deux autres avocats l'ayant fait par courrier), et demander à rentrer en contact du dossier concernant leur client, qu'ils sont informés que le dossier est vide et qu'en ce qui concerne leur client, il y a eu une erreur sur le mandat de perquisition. En effet, s'il est convoqué comme témoin assisté, le ministre congolais ne devait pas faire l'objet de perquisition, et surtout pas en son absence. Par ailleurs, sa qualité d'homme d'Etat exigeait du juge d'informer la chancellerie (Ministère français de la justice) sur le mandat de perquisition émis. Mais, cette disposition n'a pas été respectée, puisque Mme Christiane Taubira a avoué à des amis français du ministre Oba, qui le lui avaient demandé expressément, n'avoir pas été, officiellement, informée de cette opération. Les avocats du ministre Oba étaient alors en droit de demander un abandon de la procédure, pour cause de dossier vide. S'ils ne l'ont pas obtenu immédiatement, les deux juges en charge de l'affaire ont manifesté un certain embarras de se retrouver devant une telle situation. En attendant, les avocats ont sollicité le report de la convocation adressée à leur client, celui-ci n'étant pas disponible à la date prévue du 22 octobre, en raison d'une mission d'Etat en Chine. Ce qui marque sa volonté de ne pas se dérober et d'affronter la justice française jusqu'au bout. Mais, dans cette affaire, on sait que l'Etat congolais, qui invoque l'autorité de la chose jugée, n'entend pas dévoyer sa souveraineté, en laissant ceux qui incarnent une parcelle de celle-ci, être soumis à la volonté des juges d'un pays étranger. Quoiqu'il en soit, les avocats du ministre Oba s'attendent à l'abandon simple de la procédure lancée contre leur client. A Brazzaville, cela sera, sans doute, une douche froide pour ceux qui se réjouissaient de voir le ministre Oba, qui a lui-même perdu un fils dans les violences armées que le Congo a connues et dont l'affaire du beach est l'une des conséquences, être accroché par la justice française. Ils pensaient déjà qu'il laisserait son «garage» des mines qui commence à mettre en route des projets importants pour l'économie nationale. Aussi paradoxale que cela puisse paraître, la procédure française sur l'affaire des disparus du beach est devenue un instrument de règlement de comptes dans le microcosme politique national, alors que nombre de patriotes congolais s'indignent de voir la justice d'un Etat étranger s'obstiner à juger une affaire sur laquelle la justice d'un Etat indépendant s'est déjà prononcée. En tout cas, la procédure française de l'affaire des disparus du beach restera une véritable épine dans les relations historiques entre la France et le Congo, d'autant plus qu'elle apparaît, vu de Brazzaville, comme un moyen de déstabilisation des institutions congolaises.

Joël NSONI

Sécurité publique à Pointe-Noire Intervention de la police entre deux bandes organisées

Une altercation a opposé, lundi 21 octobre 2013, à Pointe-Noire, deux bandes organisées connues des services de police et dénommées «666» et «Câble rouge». Cette altercation a occasionné le décès de Mamba Paulin, un ressortissant congolais de Brazzaville, âgé de 30 ans. La police est intervenue, pour rétablir l'ordre public et assurer la sécurité. Après ces incidents, la direction générale de la police a fait une déclaration, lundi 21 octobre, par l'entremise du colonel Jules Monkala Tchoumou, directeur de la sécurité publique, en vue d'éclairer la lanterne de l'opinion sur cette situation qui a failli dégénérer dans la capitale économique. Voici l'intégralité de cette déclaration:

«Ce jour, 21 octobre 2013, à Pointe-Noire, il a été signalé une altercation entre deux bandes organisées bien connues des services de police dénommées, respectivement, «666» et «Câble rouge», composées aussi bien des Congolais que de sujets étrangers, tous unis par la volonté de faire mal. L'altercation, qui a eu lieu au marché de la liberté, a occasionné le décès d'un membre de l'un des deux groupes, en la personne de Mamba Paulin, du Congo-Brazzaville, âgé de 30 ans, vendeur de grillades, domicilié au quartier Mouyondzi. Très tôt, ce matin, vers 6h, alors que les activités du marché commençaient à peine, quelques amis du défunt se sont organisés pour venger sa mort, en commettant des exactions sur des paisibles citoyens congolais et des étrangers. Grâce

à l'intervention prompte de la police, l'ordre a été, immédiatement, rétabli et six des auteurs des violences ont été interpellés. Ils ont été conduits au commissariat de police où une procédure est en cours, et les auteurs seront déférés devant les tribunaux. La police rassure les populations de Pointe-Noire que la situation est calme et sous contrôle. Elle veillera à la protection des personnes et de leurs biens, comme elle sait le faire. Nous sommes un Etat de droit et il n'est pas autorisé aux citoyens de se faire justice eux-mêmes. Ce qui s'est passé ce matin à Pointe-Noire n'est qu'un règlement de comptes entre groupes rivaux de bandits. Il ne s'agit, donc, nullement d'une chasse à qui que ce soit».

(Suite de la page 1)

et lui demande de se retirer des lieux et de suspendre les travaux. Selon nos sources, cet ordre de suspension des travaux étaient donné par un officier général angolais, qui avait pris le soin de communiquer ses contacts téléphoniques aux éléments des Forces armées congolaises installés à cet endroit afin, estimait-il, que ces derniers transmettent cette instruction à leur supérieur, en la personne du commandant Loubaki. Le même jour, dimanche après-midi, le commandant Loubaki a été dépêché sur les lieux, pour s'enquérir de la situation et repréciser les ordres de sa hiérarchie qui demandait aux soldats de maintenir les positions, donc de ne pas reculer de cet endroit. Cependant, pour épargner sa troupe d'une éventuelle méprise de la part des soldats angolais, le commandant Loubaki prend le soin d'entrer en contact avec ses homologues angolais. L'accueil était chaleureux. Et tout paraissait rentrer dans l'ordre. Lundi 14 octobre, dans la matinée, contre toute attente, les Forces armées angolaises ont déployé un bataillon de plus de 500 soldats en provenance du 1^{er} bataillon de Tsanga, localité située dans la province du Cabinda. Informé, une fois de plus, par téléphone, et pour éviter que le pire ne se produise, le commandant Loubaki

prend l'option de dialoguer franchement avec ses homologues angolais à la frontière de Miconje. Conséquences: il est fait prisonnier, tout comme ses éléments. Le commandant Loubaki et ses éléments sont conduits jusqu'à Luanda, la capitale angolaise, le mardi soir. A signaler que pendant qu'ils ont été faits prisonniers en terre angolaise, les soldats congolais ont été internés dans une caserne, avec interdiction de sortir hors de cette enceinte. Dans la caserne, ils étaient gardés par des centaines de militaires armés de la police militaire angolaise. Suite à l'implication personnelle du chef d'Etat-major général des F.a.c, le général de division Guy Blanchard Okoï, par le biais de l'attaché militaire du Congo en Angola, les militaires congolais faits prisonniers ont été mis en route, jeudi 17 octobre, à 13h, pour le Cabinda, à bord d'un avion présidentiel angolais. A Cabinda, ils ont passé une nuit de plus, mais ils étaient, déjà, presque libres. Vendredi 18 octobre, à 17h50 mn, le commandant Loubaki et sa troupe ont regagné le pays, par route, en passant par le village Pangui. Interrogés par la presse, les soldats congolais ont opposé le devoir de réserve. Toutefois, ils ont reconnu avoir été bien traités, pendant leur captivité.

Martial MVOUMBI DIBOUBI (Correspondant à Dolisie)



DATE DE CLOTURE : 30 octobre 2013

REF.ONEMO : 071/2013 Annonce no 16

Présent au Congo-Brazzaville depuis 1968, Total EP Congo est le premier opérateur pétrolier du pays, avec près de 60% de la production nationale. Premier employeur privé et premier investisseur de la République du Congo, il est un acteur majeur dans le paysage économique congolais.

Pour l'accompagner dans ses activités et comme chaque année, Total E&P Congo lance sa campagne 2013 pour le poste d' :

OPERATEUR D'EXPLOITATION (H/F)

MISSIONS :

- Sur instructions précises d'un Technicien ou d'un Superviseur de Production (à terre

ou en mer), assurer la conduite des installations, veiller à l'exécution des travaux par les entreprises contractées, participer à l'exécution des interventions;

- Assister les équipes de maintenance, lors des opérations, assurer la vérification et la maintenance des équipements de sécurité, ainsi que la fonction de Secrétaire Technique Production/Bilan;
- Recueillir les éléments nécessaires à la rédaction des rapports spécifiques et des rapports mensuels.

PROFIL RECHERCHE:

- Bac C, D, E, F, S ou équivalent. Mention: « assez bien » minimum;
- Année d'obtention du bac : 2011, 2012, 2013;

- Etre apte à travailler en mer.

POSTULER (N'envoyez qu'une seule demande que par un seul canal: soit par papier, soit par mail):

Merci de nous faire parvenir de préférence par papier et si possible par email les pièces suivantes

- Lettre de motivation (préciser le poste faisant l'objet de votre candidature);
- Curriculum Vitae avec photo format d'identité et coordonnées complètes (téléphone, e-mail);
- Attestation d'admission au Bac ou Diplôme de Bac ou encore Liste des admis au Bac portant la mention d'admission.

Toute déclaration mensongère ou falsification de document disqualifiera le candidat pour cette offre et toutes les autres offres

TOTAL à venir

Vos candidatures sont à déposer à :
TOTAL E&P CONGO - DRH - BP 761
Pointe Noire

Pointe-Noire : Bureau courrier, Direction Générale sise immeuble Poincaré.
Brazzaville : Bureau de liaison TOTAL E&P CONGO, avenue Bayardelle.

Ou à envoyer à l'adresse:
ep-cg.recrut-congo@total.com
Toutes nos offres sur: www.careers.total.com

TOTAL ESP CONGO



Sélection d'une Société d'Assurance
Maladie et Evacuation Sanitaire

Ref: N°0947/APPA/SE/DAAF/13-14

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Objet: Sélection d'une Société d'Assurance Maladie et Evacuation Sanitaire

Dans le cadre de la couverture médicale du personnel du Secrétariat de l'APPA et des membres de leurs familles, le Secrétariat de l'APPA souhaite confier la gestion médicale à une société d'assurance maladie, dans l'intérêt d'alléger et de mieux maîtriser les dépenses de santé, de faciliter la gestion des évacuations sanitaires et de faire bénéficier au personnel et les membres de leurs familles des prestations de qualité, en matière de santé, à travers un réseau de cliniques, hôpitaux et centres de santé, de pharmacies, de laboratoires, de structures sanitaires spécialisées dans l'assistance et l'évacuation médicale, etc.

Les sociétés intéressées peuvent retirer ou demander, par voie électronique, gratuitement, les termes de références, au Siège

du Secrétariat de l'APPA, à l'adresse suivante:

18^{ème} étage, Tour NABEMBA, Centre-ville, Brazzaville

Tél.: +242 06 665 38 57; Fax.: +242 06 669 99 13/(33)134 29 59 46

E-mail: appa@appa.int (plus d'information sur www.appa.int)

N.B.

- Retrait du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) au Secrétariat de l'APPA: 25 octobre 2013, au plus tard;

- Dépôt des offres sous pli fermé au Secrétariat de l'APPA: 26 novembre 2013, au plus tard;

- Ouverture des offres: début décembre 2013, à Malabo, Guinée Equatoriale.

Brazzaville, le 14 octobre 2013

Le Secrétaire Exécutif,

Gabriel DANSOU LOKOSSOU

Le Programme neuf LES SYLPHYDES à Brazzaville, République du Congo

La Résidence « Les Sylphides » bénéficie d'un emplacement à la fois sécurisé, très pratique, et au calme, à proximité immédiate de la Présidence de la République, du marché du Plateau centre ville, des commerces, d'une pharmacie, des établissements scolaires, et des principaux services publics.

Les déplacements sont facilités grâce à la proximité de deux artères majeures reliant l'aéroport de Maya Maya au centre ville de Brazzaville.

Déclinés du 3 au 4 pièces allant de 100 m² à 130 m², les appartements s'ouvrent sur une terrasse surplombant un jardin. Dans le hall, un sas sécurisé par un digicode contrôle l'accès aux étages. Les appartements sont distribués à partir du premier étage, le sous-sol et le rez-de-chaussée étant dévolus à des parkings individuels. Chaque appartement dispose de 2 parkings privés. Le parking est accessible à partir de la rue grâce à une porte coulissante gérée par une



Quartier résidentiel - Immeuble de grand standing - Vente en VEFA.
Appartements 3 et 4 pièces

télécommande.

L'immeuble de six étages comporte un ascenseur desservant tous les étages et toutes les commodités nécessaires au Congo (bâche à eau, surpresseurs, groupe électrogène, gardiennage 24h/24, syndic de copropriété...)

Contacts: GESTRIM
OCEAN BRAZZAVILLE
Téléphone: (+242) 06 639 68 83/(+242) 05 721 62 25
e-mail:

contact_bzv@gestrimocean.com
commercial_bzv@gestrimocean.com
Lun - ven: 8h - 12h / 15h - 18h
Sam: 8h - 13h

Ministère de l'enseignement supérieur

Georges Moyen entend remettre de l'ordre dans l'enseignement supérieur privé

La Commission d'agrément des établissements privés du sous-secteur de l'enseignement supérieur a tenu, du 10 au 11 octobre 2013, à l'auditorium de la grande bibliothèque universitaire, à Brazzaville, sa deuxième session ordinaire. A l'issue de ces assises patronnées par le ministre de l'enseignement supérieur, Georges Moyen, une seule demande de création d'établissement sur onze examinées a reçu un avis favorable. Par contre, sur les quarante établissements privés qui s'étaient vus attribuer des agréments provisoires d'ouverture, en 2010 et 2011, vingt-quatre seulement ont reçu un avis favorable et seize défavorable.

Les agréments provisoires d'ouverture attribués à 40 établissements privés s'inscrivaient dans l'optique qu'ils allaient fournir des efforts pour s'améliorer, en se conformant aux standards internationaux et aux normes de l'enseignement supérieur. Malheureusement, le contrôle et l'inspection de la commission technique mise en place par le ministre de l'enseignement supérieur ont révélé que sur les quarante établissements privés qui ont une existence légale depuis 2010 et 2011 dans notre pays, 24 seulement ont reçu un avis favorable et 16 ont récolté un avis défavorable.

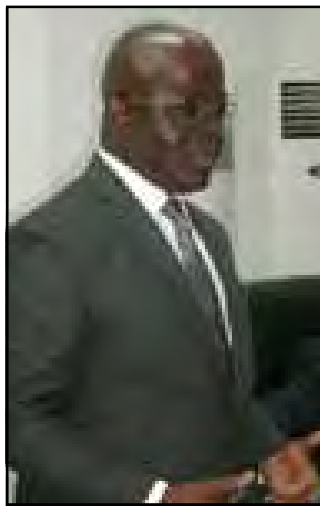
La deuxième session ordinaire de la commission d'agrément s'est surtout penchée sur les dossiers de création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur déposés audit Ministère, il y a un an, par certains promoteurs.

Examinant ces onze nouvelles demandes, au titre de l'année académique 2012-2013, les membres de la commission d'agrément ont approuvé une seule qu'ils ont estimée être en

conformité avec les textes en vigueur. Les dix autres demandes ont reçu un avis défavorable.

Dans son allocution, à l'ouverture de cette session, Joachim Massamba, directeur général de l'enseignement supérieur, a exhorté ces établissements à se conformer, dans les meilleurs délais, aux standards internationaux et aux textes relatifs à la bonne gouvernance de l'enseignement supérieur. S'adressant aux promoteurs et aux chefs d'établissements privés de son sous-secteur, le ministre Georges Moyen les a invités à plus d'efficacité, en vue de l'application stricte de la politique globale d'assurance-qualité.

Par ailleurs, il s'est dit rassuré de l'approfondissement et de l'amélioration du processus d'agrément des établissements privés d'enseignement supérieur lancé depuis octobre 2010. Selon le ministre, l'octroi de l'agrément est assujéti, désormais, à l'accréditation préalable des programmes de formation des établissements privés. «Le contrôle et l'inspection deviennent, désormais, des



Georges Moyen.

conditions nécessaires et indispensables, préalables à la présentation des dossiers à l'agrément provisoire ou définitif. Une période indispensable minimale de cinq ans s'est imposée, logiquement, entre l'obtention de l'agrément provisoire et celle du dépôt des dossiers de demande de l'agrément définitif. Ce délai minimal permet une évaluation objective des activités des établissements privés d'enseignement supérieur», a-t-il fait savoir. Toutefois, le ministre Moyen a déploré l'implantation des établissements privés du sous-secteur de l'enseignement supérieur dans des milieux inappropriés ne répondant pas aux normes applicables à l'école. Car, pour lui, il n'est plus question de tolérer l'existence d'établissements privés

d'enseignement supérieur, logés dans des bâtiments inappropriés abritant des maisons de commerce divers. «Nous ne devons plus continuer à être complaisants avec les établissements d'enseignement secondaire, primaire, voire maternel, des établissements sans cour de récréation, sans un minimum d'enseignants permanents et qualifiés», a-t-il poursuivi.

Dans le même élan, Georges Moyen, qui entend mettre de l'ordre dans son sous-secteur éducatif, n'envisage pas de retirer les agréments aux établissements implantés dans un environnement inapproprié. «Nous ne devons plus continuer à héberger nos établissements privés d'enseignement supérieur dans des maisons d'habitation non conformes aux normes de construction applicables à l'école, et donc sans hygiène et sécurité. Nous ne devons plus voir à la tête de nos établissements des non professionnels de l'enseignement supérieur. Nous ne donnerons plus le quitus à ceux des établissements qui n'auront pas obtenu l'accord préalable d'ouverture du Ministère. De même qu'à ceux qui ouvrent des cycles de master sans avoir obtenu l'agrément définitif qui consacre l'accréditation des programmes et diplômes du 1^{er} cycle», a-t-il indiqué.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

Commune de Brazzaville

Les transporteurs en commun appelés à respecter les itinéraires établis

On ne le dira jamais assez, le phénomène de demi-terrains dans le transport en commun, à Brazzaville, ne fait que prendre de l'ampleur, au grand dam des citoyens usagers qui ne savent pas à quel saint se vouer. Pour endiguer et mettre un terme à ce phénomène, en cette période où les élèves ont renoué avec le chemin de l'école, le premier vice-président du Conseil départemental et municipal, premier adjoint au maire de la ville de Brazzaville, Philippe Assama, a présidé, vendredi 11 octobre 2013, une réunion de concertation au cours de laquelle a été rappelée la délibération prise par le conseil départemental et municipal en 2006, et qui avait donné lieu à un arrêté municipal, du député-maire, Hugues Ngouelondélé, en avril 2010, définissant les itinéraires des bus dans la ville-capitale.



Les commissaires de police présents à cette rencontre.



Une vue des taxis. (Ph. d'arch.)

La réunion présidée par Philippe Assama a regroupé le directeur départemental de la police, le commandant de la région de gendarmerie de Brazzaville, les commissaires centraux de police, le président de l'Association congolaise des consommateurs, les représentants de la chambre de commerce, de l'U.n.o.c (Union nationale des opérateurs économiques du Congo), du collectif des syndicats des transporteurs en commun du Congo, et de la fédération syndicale des professionnels de transport du Congo. Après les différentes interventions des parties concernées par le phénomène de demi-terrains, le premier adjoint au maire de Brazzaville a rappelé que chaque syndicat doit avoir une base juridique, respecter les textes (surtout les délibérations du conseil municipal) qui ont un caractère de textes juridiques, et connaître le rôle de la police dans le maintien de l'ordre public.

Ensuite, Philippe Assama a rappelé, avec véhémence, les dispositions de l'arrêté municipal sur les itinéraires de bus, qui doit être respecté et appliqué dans son intégralité. «Il faut recadrer les choses dans la ville de Brazzaville, en suivant la réglementation en vigueur. Le transport en commun est un service social et sensible qui doit être pris au sérieux. Ceux des chauffeurs qui se comportent mal et qui ne respectent pas cette réglementation municipale n'ont plus leur place dans la ville de Brazzaville», a-t-il martelé.

Puis, il a invité tous les partenaires, principalement les commissaires de police et les gendarmes, à faire appliquer la loi à tout contrevenant. «Il s'agit de rendre plus fluides les routes, surtout avec le bitumage de quelques voies de déviation qui s'effectuent à travers la ville, devenue un véritable chantier. C'est pour autant dire que l'opérateur économique privé a sa place dans le développement économique de notre pays, en donnant un coup de pouce à l'Etat. En attendant l'arrivée des bus de la mairie, l'opérateur économique privé a l'obligation d'aider l'Etat, en mettant en circulation de nombreux bus, en vue de faciliter le transport des élèves d'un arrondissement à un autre, surtout lorsqu'on sait que le drame du 4 mars 2012 a fait que beaucoup d'élèves se trouvent en situation de déplacés. Le tout doit se faire dans le strict respect des lois», a souligné le premier adjoint au maire.

Les différents partenaires présents à cette concertation ont pris l'engagement de faire appliquer la réglementation municipale sur le transport en commun, à travers une campagne de sensibilisation des transporteurs. Ils espèrent qu'avant la fin du mois d'octobre, le phénomène de demi-terrains pratiqué par les minibus va disparaître, au grand soulagement des usagers. Mais, malgré tout, le grand défi à relever reste à faire respecter la réglementation.

Pascal BIOZI KIMINOU

F.a.c (Forces armées congolaises): stage du poste de commandement bataillon

Apprendre le cadre réglementaire, l'environnement et les procédures de travail

Depuis le début de l'année 2013, les F.a.c (Forces armées congolaises) ont organisé, sous la conduite de l'école de maintien de la paix de Bamako, deux stages de P.c (Poste de commandement) de bataillon et de brigade, respectivement aux mois de février et juin 2013. Dans cette foulée, une deuxième session du stage en poste de commandement bataillon a été ouvert par le général de division Guy Blanchard Okoi, chef d'Etat-major général des F.a.c, lundi 30 septembre 2013, dans la salle de conférences de la zone militaire de défense n°9, à Brazzaville, en présence du colonel Bellarmin Ndongui, commandant en second et chef d'Etat-major de la gendarmerie nationale, des membres du commandement des F.a.c, des officiers généraux et supérieurs, etc.

Le troisième cours qui s'est achevé le 18 octobre dernier, a regroupé quarante officiers des F.a.c et la gendarmerie nationale, dont certains sont venus de l'intérieur du pays. Les quarante stagiaires étaient encadrés par une équipe technique de quatorze officiers supérieurs, mis à la disposition de l'équipe mobile d'instructeurs de l'école de maintien de la paix de Bamako, sous la conduite du commandant Issa Bagayoko, expert militaire, chef d'équipe mobile de l'école de maintien de la paix Alioune Blondin Bèye de Bamako.

Ainsi, durant trois semaines, les officiers stagiaires ont appris le cadre réglementaire, l'environnement et les procédures de travail dans un poste de commandement de niveau bataillon. Ils ont passé en revue, entre autres thèmes, les caractéristiques des Opérations de soutien à la paix

(O.s.p), les instruments juridiques, la gestion de l'information, l'organisation d'un poste de commandement de bataillon ainsi que le travail en Etat-major.

L'objectif recherché, à travers ces thèmes, est l'acquisition de connaissances et le renforcement des capacités et aptitudes des officiers, afin d'être en mesure, à l'issue du stage, de monter et d'animer un poste de commandement de bataillon, au cours d'un exercice de simulation et, in fine, de mieux jouer leurs rôles dans les P.c de bataillon dédiés au maintien de la paix, dans leurs structures respectives.

Après avoir salué les bonnes relations d'amitié et de coopération existant entre le Congo et le Mali et entre leurs forces armées, le commandant Issa Bagayoko a rappelé que faire la paix est beaucoup plus difficile que faire la guerre: «L'environnement mondial, africain en



Le général Guy Blanchard Okoi.

particulier, est marqué par une démultiplication des défis liés à la paix et à la problématique des conflits. Dans ce contexte précis où les conflits armés, jadis inter-étatiques, laissent la place aux conflits intra-étatiques, avec leur corollaire de ravages et de désastres. Il s'impose à nos armées d'adapter leurs stratégies aux besoins réels de sécurité de nos Etats et de nos populations. Il en découle que nos cycles de formation et d'entraînement devraient, nécessairement, inclure des programmes dédiés à l'acquisition des compétences pratiques et théoriques, comme analyse du contexte et standards onusiens».

Pour sa part, le général Guy Blanchard Okoi, très attaché à la formation des officiers, a souhaité que le stage accouche

de résultats satisfaisants: «Cet acte de formation appelé de tous nos vœux, contribue à accompagner la volonté du président de la République, chef de l'Etat, de moderniser les structures de commandement des Forces armées congolaises. Le stage qui s'ouvre, aujourd'hui, s'étendra sur trois semaines intenses, à l'issue desquelles nous parviendrons, j'en suis sûr, comme aux deux derniers cours, à des résultats bénéfiques pour les Forces armées congolaises», a-t-il affirmé.

Signalons que ce troisième stage a pris fin et nous revenons, dans nos prochaines éditions, sur la cérémonie de clôture.

Alain Patrick MASSAMBA

Accident de travail, dans une société à Kintelé: deux ouvriers blessés

Selon un témoignage que nous avons recueilli, deux jeunes ouvriers congolais, employés par la société en charge des travaux de construction de l'Université Denis Sassou Nguesso, à Kintelé, au Nord de Brazzaville, ont été victimes d'un accident de travail, dimanche 20 octobre 2013, dans leur chantier. Ils nettoyaient une bétonnière, quand, par inadvertance, un autre ouvrier l'a manipulée. Grièvement blessés, au niveau des bras, ils ont été transportés d'urgence au C.h.u-B (Centre hospitalier et universitaire). L'un des ouvriers est dans un état critique.

Incendie du bâtiment abritant le tribunal de grande instance de Madingou

Les habitants de Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, au Sud-Ouest du Congo, ont été réveillés, vendredi 18 octobre 2013, vers 3h du matin, par un incendie qui s'est déclaré au bâtiment à un niveau abritant le tribunal de grande instance. Le feu a, entièrement, brûlé le premier étage du bâtiment. Les archives, les dossiers en instance d'être traités, le mobilier, tout l'arsenal informatique et des toges des magistrats, etc., sont partis en fumée. L'incendie a été qualifié de criminel, à cause d'un message écrit à la craie blanche, sur un mur au rez-de-chaussée, hostile au président dudit tribunal. «Mankou travaille mal. On ne veut plus te voir à Madingou!» Tel est le message des présumés auteurs de cet incendie. La police a ouvert une enquête, mais le tribunal ne pourra pas fonctionner, pendant des jours, en raison des pertes subies.

Une bourrasque a endommagé habitations et édifices publics à Mayama

Mayama, un district du département du Pool, a été secoué, jeudi 17 octobre 2013, vers 16h00, par une bourrasque suivie d'une pluie torrentielle, qui a causé d'importants dégâts matériels et des sans-abris. Au moins 70 habitations, de même que l'école primaire, le Centre de santé intégré, la résidence du secrétaire général de la sous-préfecture, les logements des policiers ont souffert particulièrement du passage du vent violent. La plupart des maisons et édifices publics ont perdu leurs toitures. L'ampleur des dégâts est telle qu'une cellule de crise a été mise en place, pour faire le point des dégâts et établir les besoins, pour venir en aide aux populations sinistrées. Néanmoins, un appel a été lancé au gouvernement et aux O.n.gs, pour une assistance humanitaire.

Des inondations catastrophiques à Epéna

Il pleut sans arrêt dans le district d'Epéna (département de la Likouala), dans la partie septentrionale du pays. Les habitants ont les pieds dans l'eau, à cause des inondations. Des plantations entières sont immergées, à la suite de ces pluies. C'est un véritable désastre, pour les paysans. Les dégâts sont très importants. On déplore la perte des cultures de manioc, de bananiers, d'arachides, etc. Cela pourrait provoquer, à plus ou moins brève échéance, une pénurie alimentaire dans ce district. Le phénomène des inondations est cyclique dans cette partie du pays, depuis plus de deux décennies, en dépit des promesses des pouvoirs publics d'y remédier, par la mise en place d'un plan de sauvetage. En tout cas, rien ne se fait. Les habitants d'Epéna appellent au secours tous ceux qui peuvent leur venir en aide, en attendant le retour d'un ciel plus clément. Le Ministère des affaires sociales et de la solidarité a vraiment du pain sur la planche, pour assister toutes ces populations sinistrées par le déchaînement de la nature.

A Nzambi, faute d'enseignants, pas de rentrée scolaire

Tant que tous les établissements scolaires du pays n'ont pas ouvert leurs portes, on ne peut pas dire que la rentrée scolaire est un succès. Or, dans de nombreux villages, les enseignants ne sont pas à leurs postes. C'est le cas de l'école primaire de Nzambi, une localité du département du Kouilou où le député de cette circonscription a eu le malheur de découvrir que, jusqu'au 14 octobre 2013, la rentrée des classes n'était pas effective, faute d'enseignants. C'est le sort de bien d'autres écoles, sur l'ensemble du territoire. Et là où les cours ont repris, il y a pléthore dans les salles de classe. Les élèves sont assis à même le sol, comme à l'école primaire de Kibina, à Madibou, dans le huitième arrondissement de la ville-capitale, où les élèves, assis au sol, occupent les allées des classes, jusqu'à moins d'un mètre du tableau.

Il se déplace et, au retour, son véhicule a disparu

La semaine dernière, une voiture de marque Toyota, appelée couramment Benoît XVI, garée dans un parking de lavage, a été volée, au niveau du rond-point Mouhouni, à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. Quand le chauffeur est arrivé, le matin, il a commencé par chauffer le moteur, sur place. Puis, il s'est déplacé, laissant le moteur allumé. A son retour, le véhicule n'était plus à sa place. Un voleur est passé par là. L'infortuné a porté plainte contre X pour vol, à la gendarmerie, mais rien n'est sûr s'il retrouvera sa voiture. Avis à ceux qui laissent leurs voitures allumées, ils peuvent avoir une surprise désagréable.

Découverte du corps sans vie d'une femme au Plateau des 15 ans

Dans la chambre d'un domicile situé aux alentours de la station service Total de l'avenue Loutassi, au Plateau des 15 ans, un quartier de Moungali, on a découvert, stupéfait, le corps sans vie d'une femme. Son mari y vit, mais selon des témoignages, le couple était en séparation de corps. On ne sait non plus si le mari, un agent de la force publique, était à son domicile. Assassinat ou suicide? Une enquête pourrait le déterminer. La scène s'est passée dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 octobre 2013.

A.c.e.e (Association congolaise pour l'évaluation environnementale) Sensibilisation des journalistes sur l'importance des études d'impact environnemental et social

L'A.c.e.e (Association congolaise pour l'évaluation environnementale) a organisé un séminaire de sensibilisation des journalistes sur l'évaluation environnementale, grâce à l'appui du S.e.e.a.c (Secrétariat pour l'évaluation environnementale en Afrique centrale) et du Ministère hollandais des affaires étrangères, à travers la commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale. Les travaux de ce séminaire, qui a regroupé une vingtaine de participants des médias publics que privés, venus des départements de Pointe-Noire, de la Bouenza, de la Sangha et de Brazzaville, se sont déroulés, du 17 au 18 octobre 2013, dans la salle de conférence du restaurant Espace traiteur, à Brazzaville.

Ouvert par Louis Bibissi, président de l'A.c.e.e, le séminaire de formation des journalistes sur l'environnement a été clôturé par Gaston Kitemo, secrétaire général de l'A.c.e.e, et il a été coordonné par Jean de Dieu Nzila, membre du groupe de formateurs de l'association. Il a permis de mettre à la disposition des journalistes, la bonne information et les outils nécessaires pour leur compréhension et, surtout, pour leur contribution à une plus grande sensibilisation et une mobilisation du public autour de l'évaluation environnementale. A la lumière des thèmes développés, les participants ont compris que l'une des particularités de l'évaluation environnementale reste les études d'impact, qui ont un caractère public, la forme la plus utilisée au Congo, et l'exigence que requiert la transparence de la procédure de prise de décision. Le principe de la participation du public à l'évaluation environnementale est consacré par

la réglementation relative à l'évaluation environnementale du pays. Cependant, force est de constater que dans la pratique, cette participation du public et cette transparence de la procédure décisionnelle restent faibles. Certainement que cette situation est imputable, entre autres, au fait que les médias ne sont pas suffisamment impliqués à cette étape du processus de l'étude d'impact environnemental et social. C'est ainsi qu'au terme des travaux, les participants ont formulé des recommandations. Il s'agit de:

- Renforcer les capacités des journalistes en matière de l'étude d'impact environnemental et social;
- la nécessité pour les journalistes d'être partie prenante au processus de l'étude d'impact environnemental et social;
- créer un réseau d'échanges d'informations entre l'Association congolaise pour l'évaluation environnementale et le réseau des journalistes de l'environnement;
- développer une synergie entre



Louis Bibissi, président de l'A.c.e.e.



Les organisateurs et les participants.

tre les médias, l'Association congolaise pour l'évaluation environnementale et le réseau des journalistes de l'environnement;

- veiller à l'application de la législation et la réglementation en matière d'évaluation d'impact environnemental et social pour tous les projets tant publics que privés;
- encourager la tendance à la spécialisation du journaliste en

matière d'évaluation environnementale;

- la nécessité d'accéder aux sources d'information;
- et, enfin, publier les articles et les reportages qui dénoncent le non-respect des dispositions de la loi et de la réglementation en matière d'évaluation environnemental et social, lorsque ceci est avéré.

Philippe BANZ.

Témoignage

Bertin Diateho, un journaliste professionnel brillant, doté d'une vaste culture

Décédé le mardi 15 octobre dernier, des suites d'une longue maladie, Bertin Diateho, journaliste chef de service au quotidien «La Nouvelle République», laisse de lui l'image d'un brillant professionnel, doté d'une vaste culture. Le directeur général de Radio-Congo, qui l'a connu, témoigne.

Ma première rencontre avec Bertin Diateho eut lieu en 1987, au quotidien, Mweti, ancêtre de l'actuelle Nouvelle République. Fraichement sorti de l'université, après un bref passage au mensuel Congo Magazine où je m'ennuyais énormément, j'avais besoin d'exercer le métier que j'avais appris d'une manière théorique au département des sciences et techniques de la communication de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi. J'ai, donc, demandé à être affecté à Mweti où, me semblait-il, le travail ne manquait pas, puisque le journal paraissait cinq fois dans la semaine. Une fois sur place, je me suis retrouvé au service politique, à la rubrique Monde où Bertin travaillait déjà. Je me rappelle qu'il avait une moto de marque Yamaha, qui lui permettait de se rendre à l'Agence congolaise d'information (A.c.i), pour prendre les dépêches expédiées par les agences internationales comme Tass, A.f.p, Chine Nouvelle et Reuters, qui étaient, à l'époque, les seuls canaux par lesquels les nouvelles de l'étranger nous parvenaient. Ce qui me frappa, dès notre première rencontre, ce fut son ex-

trême gentillesse et sa prévenance à mon égard, à l'opposé des autres agents qui m'accueillaient avec une certaine méfiance. Bertin exerçait déjà depuis trois ans. Il s'employa à accompagner mes premiers pas dans le métier. Comme tous les métis (de père congolais et de mère tchadienne), Bertin avait une double culture, qui structurait ses rapports à autrui, ce qui était à la fois un avantage et un inconvénient. Avantage dans la mesure où il faisait preuve de tolérance et de compréhension, vis-à-vis des problèmes des autres, trouvant toujours des raisons pour justifier tel ou tel comportement. Inconvénient aussi, car toute double culture mal assumée, peut, à terme, poser des problèmes au niveau de la construction de la personnalité, et installer le concerné dans une quête perpétuelle d'identité aux multiples conséquences... Ce qui m'attira, surtout, chez lui, ce fut sa vaste culture, martelée d'une autodérision qui ne laissait personne indifférent et qui rendait sa compagnie agréable. Sa maison était une véritable bibliothèque, jonchée de livres de toutes sortes qu'il achetait au gré de ses promenades auprès des librairies



Bertin Diateho (à l'extrême gauche) et Godefroy Yombi (à l'extrême droite) interviewant un touriste allemand.

ambulantes. Bertin pouvait parler avec un égal bonheur de la musique des années 60, évoquer Charles Aznavour, Salvador Adamo ou encore James Brown et Fela Kuti. Il pouvait tout aussi, avec aisance, disserter sur le mouvement de revendication des droits civiques aux Etats-Unis, parler avec nostalgie d'Angela Davis et des Black panther, de Stokely Carmichael exilé en Guinée. Il aimait l'atmosphère enfumée et bruyante des gargotes qu'on fréquentait ensemble tout en devisant sur l'avenir de la presse dans notre pays. On lui reprochera, sans doute, son anticonformisme, sa volonté d'être son propre maître et de faire fi des convenances sociales comme la famille et la religion. Ainsi, toute sa vie, il refusa, catégoriquement, de s'atta-

cher à une femme, préférant subir les affres et les critiques qui sont le lot du célibataire dans notre société. Une option qui a son prix, notamment sur la vie privée, puisqu'elle pousse aux excès... Tout compte fait, au-delà du personnage attachant qu'il fut, la vie de Bertin Diateho peut se résumer dans ses paroles de Cheick Hamidou Kane: «Il n'y a pas une tête calme entre les deux termes d'un choix, il n'y a qu'une nature étrange, en détresse de ne pouvoir être les deux». Adieu Bertin, que Dieu te pardonne tes péchés et que la terre de nos ancêtres te soit légère.

Godefroy YOMBI
Directeur général de Radio-Congo

Descente parlementaire du député de Ngoyo (Pointe-Noire)

Raymond Isaac Follo fidèle à sa volonté de lier la parole à l'acte

Comme promis lors de sa première descente parlementaire faite le 23 février 2013 au C.e.g (Collège d'enseignement général) Pierre Tchicaya de Boampire, au quartier 607 Ngoyo, Raymond Isaac Follo, député élu dans l'unique circonscription de l'arrondissement 6 Ngoyo, a rendu compte à ses mandants de la deuxième et troisième sessions ordinaires, administrative de l'assemblée nationale. C'était au cours de la deuxième descente parlementaire qu'il a effectuée, samedi 12 octobre 2013, à l'esplanade de l'école primaire de Ngoyo, au quartier 601, devant une foule immense qui piaffait d'impatience pour écouter son représentant à l'hémicycle.

Raymond Isaac Follo a rappelé qu'il entend respecter sa promesse «d'une politique de proximité, à travers les descentes parlementaires régulières et tournantes» dans les dix quartiers que compte sa circonscription. Et il le fait «dans un esprit d'engagement et de vie communautaire, selon l'idéal que nous avons exprimé en ces termes: Faire avec vous! Ne jamais faire sans vous! Pour gagner avec vous!». Nous n'avons donc pas dérogé à cette règle. La descente parlementaire de ce jour est l'expression de notre volonté de lier la parole à l'acte».

Parlant des sessions, Raymond Isaac Follo a informé ses mandants qu'au cours de la deuxième session, sur vingt-sept affaires programmées, dix-sept ont été examinées et adoptées, parmi lesquelles, le projet de loi portant création du guichet unique des opérations transfrontalières placé sous la tutelle du Ministère en charge du transport; le projet de loi portant création de l'Office de pro-

motion de l'industrie touristique, cadre juridique indispensable dans l'industrie hôtelière...

La troisième session a, par contre, eu, à son ordre du jour, dix-neuf affaires. Six ont été exa-



Le député remettant des kits scolaires aux meilleurs élèves.

minées et adoptées. C'est, entre autres, le projet de loi portant institution de l'ordre natio-



Raymond Isaac Follo.

nal des experts comptables; le projet de loi portant création de la société nationale des habi-

tations à loyer modéré... En somme, l'assemblée nationale a examiné et adopté trente-six affaires pour cette première année d'exercice.

S'agissant de la séance des questions orales au gouvernement, Raymond Isaac Follo a indiqué que les députés ont posé vingt-neuf questions à treize ministres.

Pour terminer, il a prié ses concitoyens en âge de voter de se faire recenser, parce que c'est un devoir civique qui n'a aucun lien avec nos appartenances politiques. Figurer dans le fichier électoral est une obligation citoyenne, a-t-il fait savoir. Répondant à la question d'un citoyen sur le déguerpissement de la population occupant le massif forestier du plateau de Hinda, concédé à la société E.f.c (Eucalyptus fibre du Congo), le député a dit que le gouvernement a fait surseoir ce problème.

Mettant à profit la rentrée des classes, il a fait don de kits scolaires aux meilleurs élèves du primaire, du collège et du lycée de sa circonscription, ainsi que de consommables administratifs et pédagogiques aux directeurs de l'école de Ngoyo des vagues A et B. Signalons qu'un tournoi de football, organisé pour la circonstance, a été remporté par le quartier 609 Mpaka 5 chemins, devant le quartier 608 marché Mpaka qui a été battu par trois buts à deux.

Equateur Denis NGUIMBI

Conseil des ministres du 7 octobre 2013

Le projet de loi de règlement 2012 arrêté en recettes et en dépenses

Lors du conseil des ministres du 7 octobre 2013, le gouvernement a adopté le projet de loi de règlement exercice 2012, présenté par le ministre d'Etat Gilbert Ondongo, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration. Voici un extrait du compte-rendu fait par le ministre de la communication, Bienvenu Okiemy, à ce sujet.

«Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°20-2012 du 03 septembre 2012 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat, ce projet de loi porte règlement définitif du budget de l'Etat exercice 2012, en ce sens qu'il aura constaté le montant définitif des encaissements des recettes et des ordonnancements de dépenses se rapportant à cette année 2012. Ce budget avait été arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de trois mille neuf cent trente cinq milliards deux cent cinquante



Gilbert Ondongo.

huit millions (3.935.258.000.000) francs Cfa. L'exécution de ce budget a donné les résultats ci-après:

1- le montant définitif des recettes du budget général de l'année 2012 est arrêté à la somme de trois mille trois cent deux milliards cinq cent seize millions trois cent soixante onze mille neuf cent (3.302.516.371.900) francs Cfa, pour une prévision de trois mille neuf cent trente cinq milliards deux cent cinquante huit millions (3.935.258.000.000) de francs Cfa, soit un taux de recouvrement de 83,92%;

2- le montant définitif des dépenses du budget général pour l'année 2012, a été de deux mille huit cent trente milliards cinq cent quatre vingt douze millions quatre cent vingt six mille cinq cent soixante quatre (2.830.592.426.564) francs Cfa, pour une prévision de trois mille deux cent soixante quatre milliards quatre cent soixante huit millions (3.264.468.000.000) francs Cfa, soit un taux d'exécution de 86,71%;

3- l'exécution du budget général de l'Etat pour l'année 2012 a dégagé un résultat excédentaire de quatre cent soixante onze milliards neuf cent vingt trois millions neuf cent quarante sept mille trois cent trente six (471.923.947.336) francs Cfa.

4- la prise en compte des opérations des comptes spéciaux du trésor et des budgets annexes a abouti à un résultat global d'exécution de 472.916.492.829 F Cfa.

Le conseil des ministres a validé la proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration, portant affectation de la moitié de cette somme aux ressources de trésorerie et l'autre moitié au compte à terme de l'Etat. Ce projet de loi qui satisfait aux exigences de la loi organique relative au régime financier de l'Etat, a reçu l'approbation du conseil des ministres.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94/ 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:

Mgr Miguel Angel Olaverri, Evêque de Pointe-Noire

Directeur de Publication: Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction

Véran Carrhol YANGA

Tel: (242) 06.668.24.72

Saisie & Montage (PAO):

Atelier

La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville:

Tél. 06.889.98.99/05.528.03.94

Pointe-Noire:

Tel: 05.557.78.71/06.655.8003

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo		Autres pays d'Afrique	
6 mois		96 Euros	
Retrait sur place:	15.600	192 Euros	
Expédié:	23.400		
1 an			Europe
Retrait sur place:	31.200	96 Euros	
Expédié:	46.800	192 Euros	
			Amérique-Asie
		100 Euros	
		182 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Ministère de l'énergie et de l'hydraulique

Henri Ossebi veut des performances à la S.n.e et à la S.n.d.e

Ayant la responsabilité de développer les deux éléments clés de l'amélioration de la vie des populations, Henri Ossébi, ministre de l'énergie et de l'hydraulique, retourne de nouveau ses manches. L'accès des populations à l'eau potable et à l'électricité est un défi à relever impérativement, comme en témoigne la récente nomination, en conseil des ministres, des cadres à la direction de la S.n.e (Société nationale d'électricité) et à la S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau).

Lors d'une rencontre, mercredi 8 octobre 2013, à son cabinet, à Brazzaville, avec ces nouveaux cadres promus à la direction des différents services des deux sociétés publiques, en présence d'une délégation de la société française E.d.f (Electricité de France), le ministre Henri Ossébi a fait une adresse dans laquelle, il est revenu sur les problèmes liés à l'amélioration des performances de la S.n.e et de la S.n.d.e. A cette occasion, il a donné des directives claires, afin de réussir les missions qui leurs sont assignées. Au nombre de ces directives figurent, en bonne place, l'entente qui doit régner entre les différents responsables, la collaboration franche avec le ministre et la gestion saine des fonds que l'Etat alloue au département ministériel, pour régler les questions de l'eau et de l'électricité. Henri Ossébi a rappelé les actions déjà menées par son département ministériel, comme la signature des contrats, l'adoption des nouveaux statuts de la S.n.e, pour baliser le chemin de la réussite. A la fin de la rencontre, il s'est prêté aux questions de la presse, en langue nationale. C'est M. Kanoha Elenga, directeur général, président du di-



Le ministre Henri Ossébi congratulant les nouveaux cadres nommés à la S.n.e et à la S.n.d.e.

rectoire de la S.n.e, qui a répondu en ce qui concerne la presse en langue française. A cette occasion, il a loué l'initiative du ministre et la profondeur de son message: «Il s'agit, pour nous, d'une grande satisfaction, parce que nous allons, avec ce dispositif mis en place par le gouvernement, nous mettre à l'ouvrage, pour que les nouveaux textes organiques de la S.n.e soient, désormais, appliqués, pour que le conseil d'administration, enfin, ait lieu, parce que vous êtes sans ignorer que depuis un peu plus de sept ans, le conseil d'adminis-

tration de la S.n.e ne s'est jamais réuni. Il s'agit, principalement, de l'amélioration du service public d'électricité que nous sommes appelés à assumer, que la Société nationale d'électricité et tous les autres services d'ailleurs jouent pleinement leurs rôles», a-t-il confié.

S'agissant des stratégies à mettre en place, pour améliorer les performances de la S.n.e, Claude Hartmann, chef de la mission E.d.f, a affirmé: «E.d.f est une entreprise qui produit et distribue l'électricité dans le monde entier, en particulier en France. Et donc, nous sommes ici dans le cadre du partenariat qui nous lie à l'Etat du Congo, pour participer à l'évolution de la performance de la S.n.e. Nous avons certaines compétences qu'on va mettre au service de la S.n.e. Je dirais presque, ce sont des recettes, des outils pour faire en sorte que



Henri Ossebi.

la performance économique et technique de la S.n.e puisse évoluer. Il y a des façons de faire qu'on a pu expérimenter dans le monde entier qui devront fonctionner aussi au Congo, à condition, bien-sûr, de les mettre en œuvre, rigoureusement».

Ajoutant que: «De plus en plus, il y a, quand même, une conjonction forte, il y a beaucoup d'envie et d'ambitions et je commence à sentir non seulement auprès des cadres, mais, auprès du personnel également, une certaine fierté, une certaine adhésion à un projet qui consiste à améliorer les performances de l'électricité au Congo. Le plus grand mal dont souffre notre société, il faut de la constance, il faut de l'ambition. Il faut une envie de travailler de manière rigoureuse, pendant des mois et des années. A ce moment-là, vous verrez que les choses vont s'améliorer», a-t-il rassuré.

Alain Patrick MASSAMBA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville.
Tél: (00242)05.775.69.43/06.668.58.14; B.P: 15.244
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«SOCIETE COLOMBE SERVICES» S.C.S - S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social: 34, rue Nganga Mahoulouba, quartier NZOKO Barrage, arrondissement I Makélékélé, Brazzaville
RCCM: CG/BZV/13 B 4601/REPUBLIQUE DU CONGO.

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire, en la résidence de Brazzaville, le 23 août 2013, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 30 août 2013, sous Folio 160/1 numéro 2075, il a été constitué une Société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «SOCIETE COLOMBE SERVICES», en sigle S.C.S;
Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Associé Unique: Monsieur KINZENZE Thomas;

Capital Social: Un Million (1.000.000) FRANCS CFA, divisé en (100) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'associé unique;

Siège social: 31, rue Nganga Mahoulouba, quartier NZOKO Barrage, arrondissement I Makélékélé;

Objet social: La société a pour objet, en République du Congo:
* Les travaux publics;
* La construction de bâtiments.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 23 août 2013 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 30 août 2013, sous folio 160/2 numéro 2076, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par l'associé unique;

Gérant statutaire: Monsieur KINZENZE Thomas, de nationalité congolaise;

Dépôt légal: a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 25 septembre 2013, sous le numéro 13 DA 1052;

Immatriculation au R.C.C.M: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 25 septembre 2013, sous le numéro CG/BZV/13 B 4601.

Pour avis,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S
(Face ambassade de Russie), Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél: (242) 06 639.59.39/05 583.89.78/04 418 24 45
E-mail: etudematissa@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «ORO CONSULTING STRATEGY & DEVELOPMENT»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville, en date du vingt-six septembre 2013, par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville, le 27 septembre 2013, sous folio 170/10 N°1162, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:

- Négoce international;
- Trading de matières premières;
- Consulting en stratégie et développement;
- Recouvrement de créance;
- Opérations immobilières;
- Import-export.

La société peut, en outre, accomplir, toutes opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement;

Dénomination: La société a pour dénomina-

tion: ORO CONSULTING STRATEGY & DEVELOPMENT;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, au numéro 873 de la rue Moundjombo, quartier Plateau des 15 ans;

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Capital: Le capital social est de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées;

Gérance: la société est administrée par Monsieur Euloge Henri Roch ONDZIEL ONNA, Associé unique;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 09 octobre 2013, enregistré sous le numéro 13 DA 1091;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/ BZV/13 B 4632.

Pour insertion légale,

Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire



BUROTOP IRIS

Non seulement la meilleure qualité
mais en plus le moins cher au Congo !

Multiprise APC
parafoudre parasurtenseur
à **9.900** FCFA HT



Cartouche HP 122
à **7.500** FCFA HT



Clé USB 8 Go
à **3.900** FCFA HT



et bien d'autres produits
à des prix défiant toute concurrence !

www.burotop.com

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

*Prix HT, paiement au comptant ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client.



BUROTOP IRIS

Non seulement la meilleure qualité
mais en plus le moins cher au Congo !

Ordinateur portable SAMSUNG



- ▶ Processeur Intel
- ▶ Ecran 15.6"
- ▶ 2 Go de RAM
- ▶ 320Go de disque dur
- ▶ GARANTIE 1 AN

199.000
FCFA HT

www.burotop.com

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

Dans la limite de stock disponible offre valable uniquement pour les particuliers.

MTN CONGO

La 3G+ de MTN Congo au cœur du Tournoi «Y'ello Golf 2013» à Brazzaville

C'est sous un beau temps, le samedi et le dimanche matin, que près de trente golfeurs et golfeuses se sont déployés, pendant quatre heures, le long du green de la cité de l'OMS, un merveilleux cadre verdoyant, avec une pelouse digne d'un stade britannique bien entretenue et présentant une vue panoramique des cataractes, à la jonction du fleuve Congo et la rivière Djoué.

Les compétiteurs ont validé de talent. Et les résultats présentés par le président du club, Steven Adada, sont les suivants:

En dame, le meilleur Brut (celle qui a réalisé le meilleur score du parcours) est revenu à Mme Annie Duca; le meilleur Net à Mme Maryline Martyris.

En homme, le grand vainqueur de la 3ème série, M. François Bouniol; sur la 2ème série, le premier est M. Gil Obry; le deuxième, M. Mike Doukourou; le troisième, M. Bachir Charabedine.

La première série en Net, le premier meilleur Net est revenu à M. Stephane Hilré; le deuxième, M. Gauthier Martilisse; le troisième, M. Louis Rodriguez.

La coupe du meilleur score Brut a été remportée par M. Steven Adada. Tous les vainqueurs ont reçu de jolis trophées gravés «Y'ello golf compétition MTN Octobre 2013». Une photo de famille a marqué l'instant.

C'est la société de téléphonie mobile MTN Congo, en partenariat avec le Golf Club de Brazzaville, qui a organisé, ces 12 et 13 octobre 2013, sur le parcours de la cité de l'OMS AFRO, un tournoi de golf dénommé Y'ello golf 2013. Comme l'indique son thème, «MTN Flow et solutions d'interconnexion VPN (MPLS-WIMAX-2G-3G)», ce tournoi a permis à la famille de golfeurs et autres invités, d'expérimenter la connexion internet haut débit et la 3G+ de MTN Congo.

Il s'est déroulé en présence des MTNers et de certains responsables de MTN Congo, dont le directeur du Corporate Services, Cyriaque Okoumou, le directeur Marketing, Cheik Tidiiane Thiandoume, et Serge Loembet, Responsable Business Segment. Tous n'ont fait qu'un avec les golfeurs, habillés en polo jaunes-blancs «Business MTN».

Remerciant le sponsor de la compétition, MTN

Congo, le président Steven Adada a souhaité «le prolongement de ce partenariat le plus longtemps possible». Et pour sa part, félicitant tous les joueurs, le directeur Marketing de MTN Congo, Cheik Tidiiane Thiandoume, a informé le public que le golf est aujourd'hui un sport olympique et, pour MTN Congo «c'est aussi un moyen de venir partager avec ses clients; les assister dans l'activation de leurs téléphones compatibles à la 3G, mais aussi pour leur faire vivre une expérience exceptionnelle plus qu'aucun autre opérateur (...). En tant

Tout de suite après la compétition, les joueurs et les autres invités ont échangé à bâtons rompus avec le staff MTN, sur les solutions, les opportunités qu'offre MTN Business, autour d'un apéritif. Un stand MTN dressé sur le site a permis à chacun d'expérimenter la connexion Haut débit et la 3G+ de MTN Congo.

Un repas copieux arrosé de bon vin a été servi à tous les invités qui, à la fin, ont aussi gagné d'importants lots (smartphones, modems internet, stylos, tablettes galaxy, Sims, cartes de recharge, gadgets etc.), en pre-



La remise des trophées aux lauréats.

que membre du consortium WACS, la fibre optique sous-marine à Haut Débit qui relie l'Afrique à l'Europe, MTN en fait bénéficier aujourd'hui ses clients la 3G, le WIMAX et les autres technologies d'accès à Internet. Ce qui permet de faire bénéficier à nos clients d'une expérience unique sur le marché. Et cette année, sur Brazzaville et Pointe-Noire, nous avons doublé notre capacité; les clients qui ont des bureaux dans ces villes peuvent facilement les interconnecter, nous avons, aujourd'hui, aucune limite de capacité; il y a donc des opportunités, des perspectives qui s'ouvrent à vous, à nous, pour un partenariat à long terme», a expliqué M. Thiandoume, soulignant que s'agissant principalement du golf, MTN Congo a déjà un contrat sur deux ans avec le Golf club et il est question de voir ensemble comment vulgariser ce sport auprès des jeunes, des enfants. «Partout où vont nos clients, nous y allons aussi», a-t-il relevé.

nant part à la tombola organisée à cette occasion. Par ailleurs, des stylos de marque leur ont été offerts, gracieusement.

Quelques invités et des golfeurs ont même exécuté des pas de danse, sous la judicieuse sélection musicale exécutée par le jeune DJ Vivien Diazz du Saka Time de MTN Congo. Les uns et les autres ont apprécié ces moments pleins de convivialité, en saluant le professionnalisme dont fait montre MTN Congo.

«Ca été très sympa et convivial, surtout de la part de MTN Congo avec ses agents très aimables et compétents; réussir à rapprocher autant de monde, c'est intéressant; que cette expérience se poursuive», ont avoué M. et Mme Chabanne, membres du Golf club, depuis 2001.

«J'ai trouvé que c'est très bien. MTN Congo doit continuer dans ce sens et surtout à l'endroit des jeunes; essayer d'avancer pour la jeunesse, c'est tellement impor-



tant, c'est l'avenir; sponsoriser plutôt les choses aussi pour les jeunes, de façon à ce qu'on les pousse un peu en avant, c'est le plus grand souhait, pour moi», a plaidé Mme

en train de bâtir et ceci n'est qu'un premier jalon; d'autres choses seront mises en avant, par exemple la vulgarisation du golf, toujours dans le cadre de la responsabilité sociétale de MTN; la plupart des golfeurs sont clients chez nous et c'est une manière, pour nous, de les accompagner dans leurs loisirs...», a signifié le directeur marketing, M. Cheikh Tidiiane Thiandoume.

Revenant sur le thème du tournoi, à savoir les solutions d'interconnexions, M. Serge Loembet a relevé que pour interconnecter des sites, on fait recours à certaines technologies, dont la 3G, pour interconnecter des agences, des bureaux, des terminaux qui peuvent être des véhicules ou des distributeurs de monnaie... Plusieurs personnes ont été interpellées par divers supports déployés...

Pour le directeur du Corporate Services de MTN Congo, Cyriaque Okoumou Ombolla, «nous avons passé un après-midi d'échanges, de découvertes avec des amis,

portant que MTN puisse aller, directement, présenter ses produits dans l'environnement des utilisateurs, afin de mieux appréhender les problématiques des partenaires. Mais l'objectif était de présenter nos produits et de vivre une belle expérience dans l'environnement de ces personnes, venir découvrir un sport et démontrer aussi à certains que ce sport peut être démocratique et à la portée de tous».

En guise de rappel historique, le Golf club de Brazzaville existe depuis les années 1960. Il a été créé, au départ, par les curés. Il compte, aujourd'hui, un peu plus de 70 membres, dans la capitale. Un autre club existe à Pointe-Noire. Les membres du Golf club viennent de tous horizons, des chefs d'entreprise, des expatriés, des membres du gouvernement, diverses autorités nationales, des jeunes, des adultes, des vieux.

«Le principal problème que



Photo de famille des organisateurs et des participants, à la fin du tournoi.

breux et ils sont repartis satisfaits. C'est aussi une satisfaction pour MTN d'être partenaire du golf congolais; c'est un partenariat pour le long terme que nous sommes

des patrons d'entreprises, des sportifs. Nous avons échangé; essayé de leur présenter nos solutions et nos produits dans un environnement qui est le leur. C'est im-

nous rencontrons est celui du budget. C'est pourquoi, nous sollicitons beaucoup de sponsors; à nous seuls, nous avons du mal à tourner, d'autant plus que nous avons beaucoup de frais

Message de Sa Sainteté le Pape François à l'occasion de la Journée mondiale des missions

«Que notre foi soit missionnaire!»

Suite et fin du N° 3333 du mardi 15 octobre 2013.

4. A notre époque, la mobilité diffuse et la facilité de communication au travers des «nouveaux médias» ont mélangé entre eux les peuples, les connaissances, les expériences. Pour des raisons de travail, des familles entières se déplacent d'un continent à l'autre. Les échanges professionnels et culturels, suivis par le tourisme et des phénomènes analogues, provoquent un vaste mouvement de personnes. Parfois il est difficile même pour les communautés paroissiales de connaître de manière sûre et approfondie ceux qui sont de passage ou ceux qui vivent de manière stable sur le territoire. En outre, dans des zones toujours plus vastes des régions traditionnellement chrétiennes s'accroît le nombre de ceux qui sont étrangers à la foi, indifférents à la dimension religieuse ou animés par d'autres croyances. Par ailleurs, il n'est pas rare que certains baptisés fassent des choix de vie qui les conduisent loin de la foi, rendant ainsi nécessaire qu'ils fassent l'objet d'une «nouvelle évangélisation». A tout cela vient s'ajouter le fait qu'une vaste part de l'humanité n'a pas été atteinte par la Bonne Nouvelle de Jésus Christ. Nous vivons par ailleurs un moment de crise qui touche différents secteurs de l'existence, non seulement celui de l'économie, de la finance, de la sécurité alimentaire, de l'environnement mais également celui du sens profond de la vie et des valeurs fondamentales qui l'animent. La coexistence humaine est marquée, elle aussi, par des tensions et des conflits qui provoquent insécurité et difficulté à trouver le chemin d'une paix stable. Dans cette situation complexe, où l'horizon du présent et de l'avenir semblent caractérisés par des nuages menaçants, il est encore plus urgent de porter avec courage au sein de chaque réalité l'évangile du Christ qui constitue une annonce d'espérance, de réconciliation, de communion, une annonce de la proximité de Dieu, de sa miséricorde, de son salut, une annonce du fait que la puissance de l'amour de Dieu est capable de l'emporter sur les ténèbres du mal et de conduire sur le chemin du bien. L'homme de notre temps a besoin d'une lumière sûre qui éclaire sa route et que seule la rencontre avec le Christ peut donner. Portons à ce monde, par notre témoignage, avec amour, l'espérance donnée par la foi! Le caractère missionnaire de l'Eglise n'est pas un prosélytisme mais un témoignage de vie qui illumine le chemin, qui porte espérance et amour. L'Eglise - je le répète une fois encore - n'est pas une organisation d'assistance, une entreprise, une Ong mais une communauté de personnes animées par l'action de l'Esprit Saint, qui ont vécu et vivent l'étonnement de la rencontre avec Jésus Christ et désirent partager cette expérience de joie profonde, partager le message de salut que le Seigneur nous a apporté. C'est justement l'Esprit Saint qui conduit l'Eglise sur ce chemin. 5. Je voudrais tous vous encourager à vous faire porteurs de la Bonne Nouvelle du Christ et je suis particulièrement reconnaissant aux missionnaires, aux prêtres *fidei donum*, aux religieux et aux religieuses, aux fidèles laïcs - toujours plus nombreux - qui, répondant à l'appel du Seigneur, quittent leur propre patrie pour servir l'évangile dans des terres et des cultures différentes. Mais

je voudrais également souligner combien les jeunes Eglises elles-mêmes s'engagent actuellement généreusement dans l'envoi de missionnaires aux Eglises qui se trouvent en difficulté - et il n'est pas rare qu'il s'agisse d'Eglises d'antique chrétienté - portant ainsi la fraîcheur et l'enthousiasme avec lesquels elles vivent la foi qui renouvelle la vie et donne l'espérance. Vivre selon ce souffle universel, en répondant au mandat de Jésus, «*allez donc, de toutes les nations faites des disciples*» (Mt 28,19), est une richesse pour toute Eglise particulière, pour toute communauté et donner des missionnaires n'est jamais une perte mais un gain. Je fais appel à ceux qui perçoivent cette vocation à répondre généreusement à la voix de l'Esprit, selon leur état de vie, et à ne pas avoir peur d'être généreux avec le Seigneur. J'invite également les évêques, les familles religieuses, les communautés et tous les groupements chrétiens à soutenir, avec clairvoyance et un discernement attentif, l'appel missionnaire *ad gentes* et à aider les Eglises qui ont besoin de prêtres, de religieux et de religieuses ainsi que de laïcs pour renforcer la communauté chrétienne. Ceci devrait être également une attention présente au sein des Eglises faisant partie d'une même Conférence épiscopale ou d'une même région: il est important que les Eglises qui sont plus riches en vocations aident avec générosité celles qui souffrent suite à leur manque. J'exhorte aussi les missionnaires, en particulier les prêtres *fidei donum* et les laïcs, à vivre avec joie leur précieux service dans les Eglises auxquelles ils sont envoyés, et à porter leur joie et leur expérience aux Eglises dont ils proviennent, se rappelant comment Paul et Barnabé, au terme de leur premier voyage missionnaire «*se mirent à rapporter tout ce que Dieu avait fait avec eux, et comment il avait ouvert aux païens la porte de la foi*» (Ac 14,27). Ils peuvent devenir un chemin pour une sorte de «*restitution*» de la foi, en portant la fraîcheur des jeunes Eglises, afin que les Eglises d'antique chrétienté retrouvent l'enthousiasme et la



L'Eglise a plus que jamais besoin de prêtres et fidèles résolument engagés pour la mission.

joie de partager la foi dans un échange qui est enrichissement réciproque sur le chemin à la suite du Seigneur. La sollicitude envers toutes les Eglises, que l'évêque de Rome partage avec ses confrères évêques, trouve une importante réalisation dans l'engagement des Œuvres pontificales missionnaires, qui ont pour but d'animer et d'approfondir la conscience missionnaire de chaque baptisé et de chaque communauté, tant en rappelant la nécessité d'une plus profonde formation missionnaire de l'ensemble du peuple de Dieu qu'en alimentant la sensibilité des communautés chrétiennes afin qu'elles offrent leur aide pour favoriser la diffusion de l'évangile dans le monde. Une pensée enfin va aux chrétiens qui, en différentes parties du monde, se trouvent en difficulté en ce qui concerne le fait de professer ouvertement leur foi et de se voir reconnu le droit de la vivre dignement. Ce sont nos frères et sœurs, témoins courageux - encore plus nombreux que les martyrs des premiers siècles - qui supportent avec persévérance apostolique les différentes formes actuelles de persécution. Nombreux sont ceux qui risquent même leur vie pour demeurer fidèles à l'évangile du Christ. Je désire assurer que je suis proche par la prière des personnes, des familles et des communautés qui endurent la violence et l'intolérance et je leur répète les paroles consolantes de Jésus: «*Gardez courage! J'ai vaincu le monde*» (Jn 16,33). Benoît XVI exhortait: «*Que la*

Parole du Seigneur accomplisse sa course et soit glorifiée (2 Th 3,1): puisse cette Année de la foi rendre toujours plus solide la relation avec le Christ Seigneur, puisque seulement en lui se trouve la certitude pour regarder vers l'avenir et la garantie d'un amour authentique et durable» (Lettre apostolique *Porta Fidei*, n. 15). C'est mon souhait pour la Journée missionnaire mondiale de cette année. Je bénis de tout cœur les missionnaires et tous ceux qui accompagnent et soutiennent cet engagement fondamental de l'Eglise afin que l'annonce de l'évangile puisse résonner dans tous les coins de la terre et que nous, ministres de l'évangile et missionnaires, fassions l'expérience de «*la douce et réconfortante joie d'évangéliser*» (Paul VI, Exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi*, n. 80).

Du Vatican, le 19 mai 2013, Solennité de la Pentecôte François, Pape

Les inédits d'un pontificat

«Bienvenue aux absents!»

Les chroniqueurs de l'actualité vaticane retiennent que c'est le mardi 15 octobre que le pontificat du Pape (1) François a véritablement assis ses assises comme Souverain pontife. Après avoir pris possession de son siège (19 mars), mis sur pied une commission de cardinaux pour l'aider dans les réformes à mener, leur urgence et leur agenda; après avoir chamboulé personnel et habitudes à l'o.r, la fausset appelée Banque du Vatican, le Pape François a continué à asseoir l'image qu'il veut donner de l'Eglise catholique au sommet de sa hiérarchie par des gestes, des signes et des nominations.



Le Pape François.

Le Pape continue de vivre à la Maison Sainte Marthe, jadis bâtie par Jean-Paul II pour loger les cardinaux de passage au Vatican ou durant un conclave. Commode, la Maison Sainte Marthe (la Domus Mariae), se compose de deux immeubles de cinq étages, compte 129 chambres et se situe à quelques mètres à peine de la basilique Saint Pierre, à sa partie sud. Durant les conclaves, c'est-à-dire pendant les délibérations des cardinaux dans la chapelle Sixtine pour se choisir un nouveau Pape, les cardinaux-électeurs n'ont pas loin à aller de leur lieu de prière et de vote ou en revenir. Dès le début de son pontificat, on le sait, c'est là que le Pape François a décidé de poser ses valises (et ce n'est pas qu'une image), rechignant à gagner les appartements pontificaux dont il a dit ne pas aimer la froideur et surtout l'isolement. «*J'aime entendre les bavardages des ouvriers au lever*», aurait-il confié. Et c'est là aussi, dans la chapelle de cette résidence et non pas dans la chapelle Redemptoris Mater, la chapelle habituelle des papes, que le Pape François célèbre ses fameuses messes matinales de tous les jours (sauf, précision apportée il y a quelques jours, les mercredis et les samedis). Mais je vous parlais du mardi 15 octobre...

C'est ce jour-là en effet que le Pape a complété son personnel le plus proche, avec le départ du cardinal Tarcisio Bertone, le secrétaire d'Etat de Benoît XVI, et l'arrivée de Mgr Pietro Paroli, le nouveau secrétaire d'Etat (premier ministre) que le Pape François s'est choisi. La cérémonie, annoncée depuis le mois de septembre, devait se dérouler dans la bibliothèque du Pape, au-dessus de la Place Saint-Pierre. Mais, las: l'avant-veille de la passation des pouvoirs, Mgr Parolin entre en urgence à l'hôpital pour se faire opérer (rien de grave, a dit le Père Lombardi, porte-parole du Saint-Siège). De sorte qu'au lieu des trois personnalités prévues, il n'y en a eu que deux dans cette salle mythique: le Pape et le cardinal Bertone, Mgr Parolin se contentant de suivre la cérémonie de son lit d'hôpital.

Une cérémonie qui se déroule selon les us et coutumes au Vatican: millimétrée, ponctuée de discours feutrés et d'embrassades chargées de retenues. Le cardinal Bertone prononce son discours d'adieu: «*Ce que j'ai fait, bien ou mal, je ne l'ai fait que pour l'Eglise*», dit-il en substance. C'est une allusion à peine voilée aux critiques officieuses qui se sont abattues sur ce salésien de 78 ans accusé de tous les maux et placé, à son corps défendant, au milieu d'une lutte d'influence supposée au Vatican. Le Pape écoute, sourit, embrasse, remercie. Et, à l'heure qui devait être celle du discours de Mgr Parolin comme nouveau secrétaire d'Etat, il dit: «*Merci aux partants, et bienvenus aux absents!*». Rires dans la salle. Et applaudissements.

(1)- Je sais: il y a tautologie à parler du pontificat d'un pape. Mais comme je rechigne à appeler le Souverain pontife simplement «François» (François a fait ci, François a fait ça, je prends le risque d'encourir les foudres des puristes. Pour moi, je l'ai déjà dit ici, ce sera toujours «le Pape François» et pas autrement!

(A suivre)

Albert S. MIANZOUKOUTA (Journaliste à Radio Vatican)

Diocèse d'Owando

Le Petit séminaire de Makoua célèbre son 60^{ème} anniversaire

Créé en 1953, le Petit séminaire St Pie X de Makoua dans le diocèse d'Owando commémore du 28 novembre au 2 décembre 2013, le 60^{ème} anniversaire de sa création. La manifestation est considérée par les organisateurs, comme un pèlerinage à Makoua dont le souvenir reste et demeure inoubliable pour les anciens élèves de cette localité. Dans l'esquisse du programme établi, il est prévu une escale à l'évêché de Gamboma et à celui d'Owando, avant l'arrivée à la ville de Makoua.

A travers l'ensemble des établissements scolaires implantés à Makoua dans les années cinquante, beaucoup de cadres et citoyens y ont été formés à l'excellence, aussi bien au plan académique qu'au plan général, dans un contexte où l'élévation spirituelle s'harmonisait bien avec l'environnement. La commémoration de cet anniversaire mérite une attention



Le séminaire Saint Pie X de Makoua, un édifice à valoriser.

toute particulière des anciens élèves du séminaire St Pie X, du juvénat Sainte Marie, du collège Champagnat ou lycée Salvador Allendé, du cours normal et de l'école primaire de Makoua. Pour la réalisation de ce projet, une mobilisation de moyens matériels et financiers est nécessaire. C'est ainsi que la contribution multiforme des an-

ciens élèves de Makoua, des amis et sympathisants est très attendue par le comité d'organisation qui se compose comme suit: **Président:** Pascal Gayama **1^{er} vice-président:** Rock Otoungou-Dza **2^{ème} vice-président:** Bruno Oseté **Secrétaire général:** Christian

Sites utiles

- www.cecongo.org
- www.archidiocesedebrazzaville.org
- www.diocesededolisie.org
- www.biayenda.lautre.net
- www.acerac.org
- www.diocesedekinkala.free.fr
- www.grandseminaires-singha-biayenda.org

Malekat **Membre associé:** Président de la chorale Père Paul Ondia

Secrétaire général **Tél.:** 05 529 70 70

Xavier MPOUGALOGUI

Contact: Christian MALEKAT

Devoir de mémoire

«Mgr Kombo fut un orateur inné, un vagabond de Dieu, un mendiant de l'amour»

Il y a cinq ans, le 22 octobre 2008 mourait Mgr Ernest Kombo, S.j, évêque d'Owando à l'âge de 67 ans. Parti sans bruit dans la salle d'hôpital du Val-de-Grâce à Paris, en France, l'orateur inné, le vagabond de Dieu, le mendiant de l'amour, le serviteur qui disait comme Saint Paul dans Philippiens 1,20-21: «Soit que je vive, soit que je meure, la grandeur du Christ sera manifestée dans mon existence. En effet, pour moi, vivre, c'est le Christ, et mourir serait un avantage...». Il avait fini son voyage terrestre dans le silence, dans l'intimité avec le Christ, un parcours au long duquel, il s'était vu plongé dans l'expérience de l'inconnu. Nous nous rappelons que l'histoire du peuple de Dieu a toujours ses montées dans le sens de la libération, et surtout de la conversion vers le Créateur de l'univers et ne peut prendre action et réalisation qu'à travers combat et traversée du désert. Qui dit désert, dit cailloux, espace vide, rugueux, plein de cactus, de serpents, sans horizons déterminés, sans chemin tracé d'avance, des dunes parfois à perte de vue, des montagnes incommensurables, la solitude, la douleur, la canicule, l'étouffement. Tout cela, Mgr Kombo l'avait vécu à sa manière dans la bravoure, la détermination, la foi, l'enseignement, le renouveau charismatique, la vie publique, les ressources humaines, les administrations apostoliques, l'épiscopat.



Mgr Ernest Kombo.



Sœur Marie Brigitte Yengo.

Premier jésuite congolais (le 2 janvier 1968), premier prêtre ordonné par le cardinal Emile Biayenda dès les premiers mois de son cardinalat le 8 juillet 1973 à la basilique Sainte Anne du Congo. Premier prêtre fonctionnaire dès 1976 au service des ressources humaines au Cenages (Centre national de gestion) à Brazzaville, premier évêque nommé du diocèse de Nkayi, le 6 décembre 1983 et sacré évêque le 6 janvier 1984 par le Pape Jean Paul II. Nommé administrateur du diocèse de Pointe-Noire, il deviendra évêque titulaire du diocèse d'Owando en 1988 jusqu'à son départ vers le Père. Président de la Conférence nationale souveraine de février à juin 1991 et du parlement de transition, le Conseil supérieur de la République de juin 1991 à juin 1992, se trouvant ainsi à la tête de ceux qui organisaient les premières élections démocratiques au Congo. Cet homme de Dieu, de circons-

tances atténuantes ou approchées venait toujours à point nommé confirmer cette parole d'évangile: «Restez en tenue de service, et gardez vos lampes allumées! Soyez comme des gens qui attendent leur maître à son retour des noces, pour lui ouvrir dès qu'il arrivera et frapper à la porte...» (Luc 12,35-38). Il n'en reste pas moins qu'en plusieurs péripéties de sa vie, il y a eu des contradictions, des divergences, des incompréhensions multiples, mais chaque fois, il aimait dire cette phrase qui le reconfortait au-dedans de lui-même: «J'offrirai tous mes membres pour le combat de la justice, bâ linga, bâ linga té, je proclamerai toujours le nom de Jésus avec force, je chercherai l'unité nationale et le triomphe de la vérité». Malade, j'ai découvert un autre Mgr Ernest Kombo, posé, doux et humble, patient et miséricordieux. Un langage de vie mystique le caractérisait dans le choix de son ap-

pel avec la spiritualité de Saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus et de Saint François Xavier, modèle de sa mission. Le mode de ses interventions devenait plus divin qu'humain dans l'exercice de son intelligence. Plusieurs fois au téléphone, il me demandait de prier pour lui et m'appelait pour la première fois: «Maman Yengo». Dans toutes ses connotations et exhortations de la dernière semaine de sa vie terrestre, j'avais compris qu'il voyait déjà l'invisible, cet hôte intérieur qui le poussait à le chercher dès l'aube, saisir le reflet de sa gloire en éclairant toutes ses horizons et paramètres de ce qui restait encore de son existence: «Je suis la lumière du monde, celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie» (Jean 8,12). Le jour où il souffrait davantage, je venais de l'appeler, j'entendais comme dans sa voix, le cri du Christ sur

la croix, mais malgré tout, il rendait grâce au Seigneur. Il était devenu comme un arbre planté près du ruisseau qui donne du fruit en son temps, et jamais son feuillage ne meurt... (Psalme 1). Il me dit: «Quel que soit ce que tu apprendras, sois brave, dans la prière, la méditation! Prie toujours à fond pour le pays pour le triomphe de l'amour et la victoire de la paix! J'en fais mon sacrifice...» J'étais en admiration, Mgr Ernest Kombo, fructifiait davantage les délices de l'Esprit Saint, l'innocence de la liberté de pouvoir pardonner et de prier pour tous les Congolais... J'étais émue quand il m'avait confié: «Maman Yengo, je me sens de plus en plus léger dans mon cœur depuis que j'ai commencé à offrir au Seigneur, au quotidien et dans mon lit d'hôpital, devant le corps du Christ, tous mes frères, j'emporterai

toutes les intentions de prières au Seigneur, à la Vierge Marie et à notre Bon Cardinal Emile Biayenda. A toi, je peux le dire...». Oui, Mgr, que ta générosité de cœur qui t'a fait découvrir la grandeur de Dieu, l'amour du prochain au prix de ton sacrifice, entretienne des pensées positives en nous, berçant des idées toujours de réconciliation, se nourrissant du corps et du sang du Christ pour l'excellence de notre vie de chrétien et nous aidant tous à renoncer en pensées, en paroles et en action à toutes violences néfastes pour notre équilibre spirituel et la paix véritable que nous recherchons tous! Ton abnégation intérieure avait atteint son paroxysme dans la crucifixion de ton corps amaigri comme le Christ. Tu as rendu l'âme dans le cri de douleur à 15 heures de l'après-midi, loin de ton pays, loin de tes ni-

ces qui étaient là pour te visiter, loin du bruit des médecins et infirmières du Val-de-Grâce. Tu voulais être seul dans l'intimité de ton Seigneur qui se faisait complice avec toi dans la lumière sans déclin, qui luisait déjà sur ton visage de l'heureux veilleur fidèle que tu étais. Les mains en croix, ton dernier soupir comme Jésus était que: «Tout est accompli...». Maintenant que ton âme a retrouvé les traits du Christ, jouis de cette présence de la pierre angulaire qu'il est Lui-même, redouble d'ardeur par l'Esprit Saint du Dieu vivant, de visiter le Congo que tu as tant aimé et auquel tu as tout donné pour que nous soyons des éléments de la construction qui s'élève harmonieusement pour devenir édifice, refuge, oasis ou havre de paix à temps et à contre-temps! Fidèle et vigoureux, disponible, zélé, travailleur et missionnaire, tu l'as été. Du haut du ciel, Mgr bénis tous les Congolais pour que nous soyons nous aussi des «Heureux serviteurs que le Maître, en arrivant, trouvera en tenue de travail...» (Luc 12,39-48). Oui, Père évêque, nous ne t'oublierons jamais. Le Congo et toute l'Eglise te restent reconnaissants. Merci pour le don total de toi-même...!

Sœur Marie Brigitte YENGO
Présidente de la Fondation
Cardinal Emile Biayenda

Réflexion

La Toussaint, célébration des morts?

Aujourd'hui, dans un monde bien quadrillé par les nouvelles fois ou nouveaux mouvements religieux, bien des pratiques, en particulier certaines fêtes des Eglises officielles, sont tout à fait occultées et pour la simple raison, la théologie de celles-ci ne va pas en profondeur des choses. Ceci fait qu'elles soient parfois appelées des mouvements fondamentalistes, c'est-à-dire prenant souvent la bible au pied de la lettre, sans se soucier de l'esprit de la lettre. Dans ce courant fondamentaliste, des fêtes comme Noël, l'Assomption et la Toussaint sont souvent remises en question par ces mouvements fondamentalistes. Et comme toute explication nouvelle fascine tout homme, ces paroles fondamentalistes, données avec passion, ne peuvent qu'attirer ceux et celles des chrétiens et chrétiennes qui n'ont jamais cherché à se former après leur catéchèse sacramentelle.

grand honneur dans l'Eglise. Il était appelé aussi «baptême de sang» et c'est à juste titre qu'il était considéré comme l'expression suprême de la foi au Christ. Le mot lui-même: «martyr», du grec «marturion» (témoignage), désigne celui qui rend témoignage de sa fidélité au Christ. Si les familles chrétiennes honoraient leurs défunts, les martyrs étaient l'objet d'un culte particulier qui concernait toute la communauté. La famille des frères et sœurs dans la foi vénérat celui ou celle qui était mort martyr. La célébration était toujours faite le jour de son martyre, qui était le jour de sa naissance au ciel. Et au fur et à mesure, on va le prier comme intercesseur. Une fête de tous les martyrs va apparaître, dès le IV^{ème} siècle en Orient et cette fête sera célébrée en Occident au VII^{ème} siècle seulement.

cle qu'on va commencer à célébrer une fête de tous les saints et non seulement des martyrs. Elle est attestée en Angleterre déjà le 1^{er} novembre. L'empereur Louis le Pieux (fils de Charlemagne) demanda qu'on la célèbre dans tout l'empire d'Occident, à partir de 833. On dit souvent que la volonté sans doute de célébrer cette fête, le 1^{er} novembre correspond aux perspectives de christianiser une fête purement païenne. Ne l'oublions pas du tout, qu'à ces époques, l'Occident avait une religion traditionnelle assez proche de la religion traditionnelle africaine et il y avait une forte croyance que les esprits des morts pouvaient revenir. Ce culte de la fête des morts autant que des vivants est peut-être celui qui explique notre confusion entre le 1^{er} et le 2 novembre. L'Eglise avait eu pourtant le souci, non seulement de faire de la Toussaint une fête des vivants (fête de tous les saints), mais pour bien la distinguer de la fête païenne, de fixer au 2 novembre une commémoration de tous les fidèles défunts. C'est à Saint-Odilon que nous devons cette dernière célébration, en 998. Mise en place tout d'abord pour les monastères clunisiens, cette célébration sortit vite des monastères et attira l'adhésion de tout l'Occident.

comme «Commémoration de tous les fidèles défunts». Ces deux célébrations ont, en commun, un caractère ecclésial: la Toussaint célèbre tous les saints de l'Eglise, aussi bien la Vierge Marie et les apôtres que tous les baptisés. Et la commémoration de tous les fidèles défunts est tout autant une célébration communautaire, où toute l'Eglise-famille de Dieu se souvient de ses membres partageant la joie du ciel. Si la théologie, pour ne pas dire la lumière de la Toussaint venait éclairer la célébration du 2 novembre, qui pourrait s'en plaindre? Théologiquement parlant et cela n'est pas souvent à la portée de certains nouveaux mouvements religieux qui discréditent déjà la prière pour les morts que font les catholiques, c'est le même mystère pascal du Christ qui est célébré. Ces deux célébrations

bien différentes mais unies aussi, nous rappellent notre vocation divine, car nous sommes appelés, tous, à suivre le Christ sauveur sur les chemins du Royaume et comme disait Saint Cyprien, la mort est le chemin le plus sûr pour le voir tel qu'il est.

Abbé Jacques BOUEKASSA

Comprendre les jours du 1^{er} et 2 novembre

La Toussaint (le 1^{er} novembre) et la commémoration des défunts (2 novembre) se suivent dans le calendrier liturgique de l'Eglise catholique et la confusion vient du fait que ces deux journées sont assez proches. Leur rapprochement ne devait pas produire cet effet, car ces deux célébrations permettent à tous les croyants de prendre conscience davantage que la vie de foi n'est pas un parcours individuel, mais qu'au contraire, par le Christ, nous sommes liés les uns aux autres. Les deux journées nous font entrevoir l'avancée de l'Eglise, corps du Christ, sur le chemin de la sainteté et la sainteté nous concerne tous. Le salut est pour tous, à nous d'en être les témoins. Pour entrer dans la théologie de ces deux journées, il faudrait remonter aux tout premiers siècles de l'Eglise. Et avant de parler de «saints» et des «défunts», il y avait le culte des martyrs et qui a évolué rapidement au regard des différents



Abbé Jacques Bouekassa.

calendriers de l'Eglise et cela jusqu'à nos jours.

1- Les origines

Nous savons tous que les premiers chrétiens ont vécu dans un environnement politique et social tout à fait hostile. Beaucoup d'entre eux ont connu des persécutions dans leur hostilité à l'empire romain, et en tout temps, le martyr a été tenu en

2- Organisation du sanctoral

L'importance de la célébration des fêtes des martyrs devenant évidente et aussi la vénération d'autres chrétiens comme les ascètes puis les vierges, puis les grands évêques des premiers siècles, une mise au point du calendrier sanctoral s'était imposée par lui-même. En dehors des célébrations locales des saints comme les confesseurs de la foi, une fête de tous les saints s'imposa en Orient au V^{ème} siècle; elle se passait le premier dimanche après la Pentecôte (aujourd'hui nous célébrons ce premier dimanche après la Pentecôte: la fête de la Sainte Trinité). En Occident, c'est au VIII^{ème} si-

Les 1^{er} et 2 novembre de nos jours

Le calendrier liturgique promulgué après le concile Vatican II (1969) a bien gardé ces deux dates: celle du 1^{er} novembre comme «Solennité de tous les saints» et celle du 2 novembre

Méditation

Mardi 22 octobre 2013, nous commémorerons l'an 5 du décès, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris (France), de Son Excellence Monseigneur Ernest KOMBO, évêque du diocèse d'Owando, ancien président du présidium de la Conférence nationale souveraine, ancien président du Conseil supérieur de la République - Parlement de transition, fondateur de la Fondation «Terram Pacis» (Terre de Paix), ainsi que des Congrégations des frères serviteurs et sœurs servantes de Cana. A cette occasion, une messe d'action de grâce se célèbre en sa mémoire, ce mardi 22 octobre, à 14 heures 30 minutes, en l'église cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Antoine Bouba-Bouba, un ancien proche colla-

borateur de l'illustre disparu, propose à notre méditation cette exhortation: «C'est une terre de paix qu'Adam reçut des mains du Créateur; une terre à soumettre; une terre où il fallait se multiplier. Et Dieu vit que cela était bon, beau. Mais, aujourd'hui comme hier, le péché menace sans cesse de perturber cet ordre des choses. Pour que règne à jamais la paix, pour qu'advienne la démocratie, l'Homme doit impérativement se convertir, se former, s'éduquer.»

Ernest KOMBO, S.j.
(Extrait du préambule des statuts de la Fondation «Terram Pacis»).

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S
(Face ambassade de Russie), Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél: (242) 06 639.59.39/05 583.89.78/04 418 24 45
E-mail: etudematissa@yahoo.fr

CESSIONS DE PARTS - MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE

«LMT LOGISTICS CONGO»

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 000 F. CFA
Siège social: Brazzaville

RCCM: 13 B 4335

Suite aux cessions, d'une part, de 200 parts sociales consenties par la société UNICON CONGO SA à la société EJ7 HOLDING SARLU, d'autre part, de 475 parts sociales consenties par la société EJ7 HOLDING SARLU à Monsieur Louis Marie ENGOUINDI et aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «LMT LOGISTICS CONGO» SARL tenue à Brazzaville, le 12 septembre 2013, déposées le 30 septembre 2013 au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, les statuts de la société «LMT LOGISTICS CONGO» SARL ont été mis à jour, le 30 septembre 2013, par la Notaire soussignée et enregistrés à la recette de Brazzaville/Bacongo, le 01 octobre 2013, sous folio 179/2 N°2228. Le partenariat de la société susmentionnée est, désormais, com-

posé de Monsieur Louis Marie ENGOUINDI et Monsieur Euloge Henri Roch ONDZIEL-ONNA.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 07 octobre 2013, enregistré sous le numéro 13 DA 1083.

Mention modificative a été portée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, le 07 octobre 2013, sous le numéro M2/13-2139.

Pour insertion,

**Me Ado Patricia Marlène
MATISSA
Notaire**

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S
(Face ambassade de Russie), Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél: (242) 06 639.59.39/05 583.89.78/04 418 24 45
E-mail: etudematissa@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

DE LA SOCIETE «GINIRES INCORPORATED» EN SIGLE «GINIRES INC»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 8 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville, en date du dix-neuf septembre 2013, par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville, le 19 septembre 2013, sous folio 165/3 N°1119, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:

- Négoce de produits industriels et manufacturés;
- Sous-traitance industrielle;
- Gestion de patrimoine et bâtiments;
- Recouvrement de créance;
- Opérations immobilières;
- Import-export de toutes marchandises.

La société peut, en outre, accomplir, toutes opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement;

Dénomination: La société a pour dénomination: GINIRES INCORPORATED, en sigle

«GINIRES INC»;
Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, au numéro 55 de la rue Kassai, quartier Poto-Poto;

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Capital: Le capital social est de 8.000.000 F. CFA, divisé en 800 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées;

Gérance: Monsieur Jean Didier PANDY est nommé aux fonctions de gérant;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 09 octobre 2013, enregistré sous le numéro 13 DA 1090;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/13 B 4631.

Pour insertion légale,
**Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire**

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S
(Face ambassade de Russie), Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél: (242) 06 639.59.39/05 583.89.78/04 418 24 45
E-mail: etudematissa@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «SERVICE-INFORMATION ET PUBLICITE AFRICAINE», EN SIGLE «SIPA»

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville, en date du cinq février 2013, par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville, le 06 février 2013, sous folio 024/24 N°279, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:

- Edition;
- Publicité;
- Conception de maquettes;
- Imprimerie.

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter la réalisation;

Dénomination: La société a pour dénomination: SERVICE-INFORMATION ET PUBLICITE AFRICAINE, en sigle «SIPA»;
Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, au numéro 122 de l'avenue de France, quartier Poto-Poto;

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Capital: Le capital social est de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées;

Gérance: Monsieur Marcel Michel Daniel SEGUI est nommé aux fonctions de gérant;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 07 octobre 2013, enregistré sous le numéro 13 DA 1085;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/ BZV/ 13 B 4630.

Pour insertion légale,

**Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire**

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S
(Face ambassade de Russie), Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél: (242) 06 639.59.39/05 583.89.78/04 418 24 45
E-mail: etudematissa@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «MEREDIAC CONGO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville, en date du six août 2013, par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville, le 06 août 2013, sous folio 136/6 N°925, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:

- Les consultations et les examens spécialisés en néphrologie;
- Le traitement des maladies rénales, y compris la dialyse;
- La préparation à la transplantation rénale. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire de son gérant ayant qualité pour l'exercer.

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter la réalisation;

Dénomination: La société a pour dénomina-

tion: «MEREDIAC CONGO»;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, au numéro 164 de la rue Djoué, quartier Ouenzé;

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Capital: Le capital social est de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées;

Gérance: la société est administrée par Monsieur Alain Guy-Honoré ASSOUNGA, Associé unique.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 19 septembre 2013, enregistré sous le numéro 13 DA 1016;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/13 B 4586.

Pour insertion légale,

**Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire**

Yves-Fernand Diokouandi, président directeur général de H de B Congo:

«La pratique de notre métier devient une pratique d'experts»

La F.i.a.c (Fédération interafricaine des assureurs-conseils) a tenu, du 12 au 16 octobre 2013, à Ouagadougou, au Burkina Faso, sa 8^{ème} assemblée générale. En sa qualité de membre du bureau, chargé de la communication, Yves-Fernand Diokouandi, y a pris part. De retour à Brazzaville, le président directeur général de H de B Congo, un cabinet de courtage assurances, à travers l'interview qu'il nous a accordée, dégage l'importance de cette assemblée générale et assure les usagers en matière d'assurances au Congo. Selon lui, le courtier d'assurances doit être, aujourd'hui, en mesure de faire des visites techniques de risques, d'avoir le contrôle du risque et la capacité de réaliser des placements.



Yves-Fernand Diokouandi.

*Monsieur le président directeur général, vous venez de prendre part à la 8^{ème} assemblée générale de la fédération interafricaine des assureurs-conseils qui s'est tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso. Quel message ramenez-vous?

**Le message que nous ramè-nons de cette assemblée, c'est, tout d'abord, l'effectivité de l'application de l'article 13 du code Cima (Conférence interafricaine des marchés d'assurances) et le nouveau type de courtage qui doit, désormais, se pratiquer sur les marchés des 14 pays de l'Afrique francophone, dont le Congo.

*Le contenu de cette assemblée générale est-il dans l'ordre du développement de l'assurance dans nos divers pays?

**Effectivement, le contenu des communications, lors de cette assemblée générale était dans le sens du développement de l'assurance dans nos pays. A ce jour, la Cima, qui est l'organe supra national qui gère les assurances dans 14 pays de l'Afrique francophone, nous a imposé les lois contenues dans son code Cima. Il y a un sens de développement que nous devons, nous, usagers de ce grand document qu'on appelle

code des assureurs, mettre en exergue. Il institue des modifications sur la pratique de notre métier. Aujourd'hui, les courtiers d'assurances sont tenus de se mettre au pas, par rapport aux autres courtiers du monde entier. Le courtier d'assurances doit être en mesure de faire des visites techniques de risques, d'avoir le contrôle de risques et la capacité de réaliser des placements en assurances, comme en réassurances et, produire des rapports de visites pour les différents clients, c'est-à-dire les entreprises. C'est un travail fastidieux. Du point de vue de la gestion comptable et financière, il y a des règles que tous doivent, maintenant, respecter.

*Quel a été le thème de cette 8^{ème} assemblée générale?

** «Quel type de courtage d'assurances dans l'espace Cima suite au développement du secteur d'assurances». Il n'est plus admis de faire de l'intermédiation sans réellement assurer la fonction de conseil vis-à-vis des assurés. Pour nous, c'est une obligation professionnelle, un devoir. Il faut dire que les assurés deviennent trop exigeants en matière de conseil. Désormais, la pratique

de notre métier devient une pratique d'experts. Vous devez faire ce que l'on appelle l'inspection de risques en incendie ou en risques divers ou techniques. Le courtier d'assurances doit être en mesure de faire de l'inspection de risques et le contrôle de risques, c'est-à-dire connaître les causes des sinistres. En clair, les courtiers doivent devenir les risques managers des entreprises. C'est cela le nouveau type de courtage qu'il faut, désormais, pratiquer.

*Quels rapports avez-vous avec vos partenaires et les sociétés sœurs?

**Je voudrais, à cette question, apporter de la lumière, sinon des éclaircissements. Nous sommes réunis au conseil d'assurances au Congo, au sein d'une association dont je suis le président. Ça se passe très bien entre nous. Sauf qu'il est arrivé qu'un journaliste de la presse locale a écrit, dans son journal, que j'aurais, dit qu'il y avait un problème entre la société Nsia et la société Gras

Savoie, au sujet de l'article 13. Que Gras Savoie détenait des milliards et ne voulait pas payer Nsia, au niveau d'Abidjan. Ce sont des faussetés, parce que ce n'était que des rumeurs. Dans ce même journal, il est dit que j'ai cité des personnalités comme Jean Diagou Kakou qui est le P.d.g du groupe Nsia, et Bene Lawson, directeur général du groupe Nsia qui auraient influencé l'adoption de l'article 13. C'est faux. Qu'à cela ne tienne, nous gardons de très bonnes relations. Je suis président de notre association et je ne peux pas aller à l'encontre de ce que nous prônons. Néanmoins, nous constatons qu'il y a eu des nouveaux courtiers assureurs qui viennent d'être agréés. A eux, je dis bienvenues au club.

*Une dernière question: le rôle des assureurs-conseils dans la société civile...

**C'est d'être des intermédiaires entre la compagnie d'assurances et les assurés. Le courtier sert de conseil, comme l'avocat de l'assuré vis-à-vis des compagnies d'assurances. Il doit servir l'assuré comme expert sur l'ensemble des risques qu'il en cours, c'est-à-dire faire la visite technique de risques, l'analyse de ses risques, avoir le contrôle de ses risques et réaliser des placements. C'est, aussi, lui qui doit faire l'arbitrage entre le transfert du risque de son client vers la compagnie d'assurances ou bien la détention par l'assuré de son risques. Nous avons un rôle prédominant dans le monde des assurances.

Propos recueillis par Cyr Armel YABBAT-NGO

Unfpa-Unicef

Aider le Congo à avoir un système statistique national plus performant

Selon un communiqué publié le 17 octobre dernier, à Brazzaville, le Fnuap (Fonds des Nations unies pour la population) et l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) ont réitéré leur appui technique et financier à la République du Congo, pour réaliser des grandes enquêtes nationales, en vue de disposer d'un système statistique national performant.

Assistés de la Banque mondiale, ces deux organismes onusiens s'engagent à soutenir le gouvernement congolais, dans la collecte et l'analyse des données pour le développement du pays, l'amélioration des capacités du système statistique national à produire des statistiques actuelles et, la promotion de l'utilisation des données, dans les prochaines années.

De 2014 à 2018, le Fnuap renforcera les capacités des structures statistiques et des centres de recherche nationaux en matière de collecte, d'exploitation, d'analyse et de diffusion de données statistiques désagrégées. Aussi souhaite-t-il appuyer la mise à disposition des décideurs et autres utilisateurs des informations de qualité sur la dynamique des populations. Le Fnuap appuiera, spécifiquement, la réalisation du prochain recensement de la population et de l'habitat.

Quant à l'Unicef, il continuera à renforcer des systèmes nationaux de suivi et de collecte de données, y compris le monitoring de la réduction des disparités, ainsi que l'appui à la réalisation de grandes enquêtes nationales, comme l'enquête à indicateurs multiples (Mics), prévue en 2014. L'objectif étant de mesurer les indicateurs clés permettant de suivre les progrès réalisés par le Congo dans l'atteinte des Omd (Objectifs du millénaire pour le développement).

Ces agences onusiennes ont pris cet engagement en faveur du Congo, deux jours après la publication officielle des résultats de l'enquête démographique et de santé (Edsc-II), réalisée de septembre 2011 à février 2012 par le Cnsee (Centre national de la statistique et des études économiques), en collaboration avec le Ministère de la santé et de la population, avec l'assistance technique d'Icf International et l'appui financier de la Banque mondiale, de l'Unicef et du Fnuap.

V.M.

Lions club Pointe-Noire Amitié

Don de kits scolaires et de matériel de jardin au complexe Mgr Michel Thirriez

Conscient du rôle primordial que joue l'éducation dans le développement d'un pays, les membres du Lions club Pointe-Noire Amitié, présidé par Servais Olouka, ont fait un don de kits scolaires et de matériel de jardin au complexe d'insertion des jeunes Mgr Michel Thirriez, à Bilala, dans le district de Mvouti, à 78 Km de la ville océane. Un centre d'accueil des enfants démunis et orphelins créée le 8 janvier 2000, après la guerre de Brazzaville. La cérémonie de remise de ce don a eu lieu, samedi 12 octobre 2013, en présence de Gomez Léonie, secrétaire générale du comité du village de Bilala, représentant le président; Eustache Otieli, président de la commission œuvre, des parents d'élèves ainsi que de nombreux habitants des villages environs.

Après le chant d'accueil exécuté avec dextérité par les bambins dudit centre, Narcisse Mbadinga, directeur de l'école, s'exprimant en kituba pour mieux se faire comprendre de tous, s'est réjoui de la concrétisation du partenariat entre son école et le Lions club Pointe-Noire Amitié, avant d'évoquer, en ces termes, quelques difficultés rencontrées par le centre: «Nous remercions le Lions club Pointe-Noire Amitié pour l'apport qu'il ne cesse de nous apporter, afin de relever notre défi commun, en prenant en charge les enfants démunis. La rentrée des classes a eu lieu, depuis le 1^{er} octobre 2013, mais jusqu'alors, beaucoup d'enfants n'ont pas encore commencé les cours. Et pour cause? Les parents n'ont pas eu les moyens pour acheter le matériel scolaire. Ce que vous avez apporté, ce jour, pour ses enfants est un signal fort d'amour et de générosité pour eux, qui vont, maintenant,

débuter les cours, dès ce lundi 14 octobre. Le matériel de jardin que voici, destiné aux jeunes de Bilala fera qu'ils puissent retourner à la terre et mettre fin au phénomène de l'exode rural. La réussite de la vie n'est pas seulement en ville». Eustache Otieli, expliquant le bien-fondé de ce geste, a dit: «Le Lions club Pointe-Noire Amitié a pensé, en cette rentrée scolaire 2013-2014, de venir ici, à Bilala, pour distribuer des kits scolaires aux enfants du complexe d'insertion des jeunes Mgr Michel Thirriez. Depuis deux ans, nous sommes en pourparlers avec les dirigeants de ce centre. Ces prises de contacts ont donné des fruits, et, aujourd'hui, nous avons décidé de faire ce geste. Elle consiste, essentiellement, à remettre des kits scolaires à chaque enfant du primaire et du secondaire. Pour mettre les jeunes hors de l'oisiveté, nous leur avons apporté du matériel de jardinage, parce que le centre



Une vue des enfants bénéficiaires des Kits du Lions club.

doit s'autonourrir. Il y a, aussi, des matelas pour les enfants orphelins qui sont nouvellement venus. Nous avons, aussi, amené les machettes pour ceux qui font les travaux champêtres avec une dizaine de paires de bottes.»

Bouclant la série des communications, Servais Olouka a, dans son allocution de circonstance, donné la philosophie de Lions Club Pointe-Noire Amitié: «Notre présence ici, à Bilala, se justifie par notre devise: «Nous Servons». Depuis quatre-vingt-dix ans, les membres de notre association, le Lions club, dans le monde entier, se manifestent partout où le besoin se fait sentir, pour tenter de soulager tant soit peu les besoins de nos populations. Aujourd'hui, nous le faisons à l'endroit des enfants du centre d'insertion des

jeunes Mgr Michel Thirriez. Ce don symbolique que nous faisons, ce jour, est le début d'un partenariat que nous souhaitons durable et prospère. Nous demandons aux bénéficiaires d'utiliser ce matériel à bon escient.»

Mme Antoinette Mabilia, enseignante du centre, satisfaite du don s'est ainsi exprimé: «Je suis très contente du geste de Lions Club Pointe-Noire Amitié. C'est pour la première fois que notre école reçoit un don d'une Ong à caractère caritatif. Je souhaite que cela puisse se poursuivre.» La cérémonie a été close par une visite guidée du terrain de plus de deux hectares du complexe Mgr Michel Thirriez.

Equateur Denis NGUIMBI

Cloches de mariage

Eugène Nzoussi Atos et Sidonie Boueya Midou ont uni et donné leurs cœurs à Dieu



Après avoir scellé leur bel amour sur du roc blanc de neige, samedi 28 septembre 2013 -suite au mariage coutumier- au quartier Gaïa, dans le deuxième arrondissement de Dolisie, capitale de l'or vert. Devant les membres de la famille Mikambala de Kimongo, dont l'autorité est incarnée par le patriarche Denis Nguimbi Bawadila; les amis et connaissances, M. Eugène et Mme Sidonie Nzoussi Atos, née Sidonie Boueya Midou, remercient tous ceux qui les ont assistés, de façon multiforme, lors de leur engagement devant l'officier d'Etat civil et le curé de n'être plus qu'un «pour le meilleur et pour le pire», particulièrement: Hélène Maboundou, Alphonsine Mboumba Pandzou Angèle, Bernard Mvoutou Mbila, Equateur Denis Nguimbi, Joseph Mboungou Mbila Va Kobus, Célestin Pandzou Kezer, Jean Pierre Tsimba Va Lech, Patrick Maboundou, Irène Maboundou, Heleine Bakoua, Antoine Moutambou Vicksa, Charles Nzaou, Pierre de Paul Mayanith, Dominique Donga, Justin Moulende Golmar, Marcel Ngoma Billy et Victor Mabilia Itsa.



SCP-CABINET LE MITOUARD
Conseil Juridique et Fiscal
Agréments Cemac de Conseil Fiscal
n° CF 67 en date du 12 décembre 2003
n° CF 129 en date du 19 décembre 2011

Inscrit sur la liste des Con-
seillers Fiscaux du ressort de
la Cour d'Appel de Pointe-
Noire

Pointe Noire, le 17 septembre 2013

CREATION SUCCURSALE ANOTECH ENERGY

La société ANOTECH ENERGY, société par actions simplifiées d'un capital de 100 000 euros ayant son siège à: Bâtiment Ampère, 6 rue Ampère, 31670 Labège, a décidé, en date du 03 juillet 2013, de la création d'une succursale au Congo.

La société congolaise du même nom, sise avenue Charles De Gaulle n°92, B.P: 606, a pour objet social: l'ingénierie et les études techniques, la formation, l'assistance et la maintenance dans les domaines de l'activité du pétrole et des gaz.

L'administrateur de la société est Monsieur MARCEL Pierre Joseph Charles, de nationalité française, né le 05 juin 1961, à Carcassonne.

L'immatriculation au registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire s'est faite, le 29 Août 2013, sous le n°CG/PNR/13 B 1117.

Avenue Charles De Gaulle - Rd point Kassai B.P. 606 Pointe-Noire



ELAIS
POINTE-NOIRE

Dans le cadre de nos activités, l'hôtel ELAIS recherche pour Pointe Noire, un

Contrôleur de Stocks

Description de poste:

Entité de rattachement: Contrôle de Gestion

Type contrat: CDI

Classification socioprofessionnelle: Agent d'Exécution, catégorie 05; échelon 01 de la convention collective de l'hôtellerie et assimilés

Missions:

- Suit les critères de performance des fournisseurs (délais de livraison, niveaux de qualité, respect des conditions négociées par l'entreprise)

- Organise les magasins avec les économistes et les gestionnaires de stocks

- Contrôle des documents de base

- Sécurise des produits et autres (actualisation, inventaire, ...)

- Assiste à toute entrée de marchandises à l'économat et vérifie la conformité de la réception avec le bon de commande en termes de quantité, qualité et prix.

- Participe à l'enregistrement journalier des entrées

- Contrôle les prélèvements de marchandises de l'économat

- Participe en fin de journée à l'enregistrement de toutes les sorties de l'économat

Niveau d'étude: Bac +2 minimum option Comptabilité, Gestion de Stocks

Expérience: 2 ans minimum dans des fonctions similaires

Informatique: MS Office (Word, Excel obligatoire) NB: Test obligatoire

Dépôt des candidatures: les dossiers doivent être déposés avant le 28 Octobre 2013 à l'attention du Responsable des Relations Humaines de l'hôtel Elais, au bd du Général de Gaulle à Pointe Noire

Les dossiers doivent comporter les éléments suivants:

- Lettre de candidature manuscrite
- Copie des diplômes
- Curriculum vitae détaillé
- Copie de pièce d'identité

Responsable des Ressources Humaines

Chambre départementale des Notaires de Pointe-Noire
Etude GNALI-GOMES
Société Civile Professionnelle de Notaires
B.P: 1754 - Tél/Fax: (242) 22.294.00.17/05.534.46.83
E-mail: batia_paul@yahoo.fr, 2ème étage Tour Mayombe.
bd de GAULLE - Pointe-Noire - Congo
Marcel-Roger GNALI-GOMES
Notaire associé

Président Fondateur de la Chambre des Notaires du Congo
Immédiat Post Président de la Chambre des Notaires
du Congo/Membre du Conseil Permanent de «Union
Internationale du Notariat
Yvon François Dominique GNALI-GOMES
Notaire associé/Paul Bernard BATIA
Notaire

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme sous seing privé, déposé au rang des minutes de Maître Paul Bernard BATIA, Notaire, le deux août deux mille treize, soumis selon le vœu de la loi à la formalité impérative de l'enregistrement, le huit août de la même année, folio 138/4, n°6958, Il a été décidé de la création d'une Société à responsabilité limitée à caractère unipersonnel, répondant aux caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: «CHINA WU YI CONGO»;
Capital social: Dix millions (1 0.000.000) Francs Cfa;
Siège social: avenue Ma-Loango/Moé Poaty, zone portuaire, quartier Centre-ville, Pointe-Noire;

Objet social: Travaux de tous types en génie civil; travaux en télécommunications industrielles, en protection d'environnement, en construction et gestions urbaines; Prospection de construction, études, réalisations des travaux et dé-

corations; réalisation de travaux d'équipements mécano-électriques, ainsi que de travaux de montage de structures métalliques; Tous types de travaux énergétiques; Tous types de travaux en fondation; Tous types de façade en verre; Four-niture de consultations d'ingénierie, gestion des projets ainsi que la gestion des travaux; Im-portation et exportation d'équi-pements en tous genres, investis-sissement dans le domaine im-mobilier; Exploitation de hau-tes technologies dans les do-maines se rapportant aux tra-vaux publics; Affaires de la coopération internationale sur l'économie et la technique.

Gérant: Monsieur Huang CHAOLIN.
Immatriculation au R.C.C.M: CG/PNR/13 B 1102.

Pour avis,
Le Notaire

Chambre départementale des Notaires de Pointe-Noire
Etude GNALI-GOMES
Société Civile Professionnelle de Notaires
B.P: 1754 - Tél/Fax: (242) 22.294.00.17/05.534.46.83
E-mail: batia_paul@yahoo.fr, 2ème étage Tour Mayombe.
bd de GAULLE - Pointe-Noire - Congo
Marcel-Roger GNALI-GOMES
Notaire associé

Président Fondateur de la Chambre des Notaires
du Congo/Immédiat Post Président de la Chambre
des Notaires du Congo
Membre du Conseil Permanent de «Union Internationale du
Notariat/Yvon François Dominique GNALI-GOMES
Notaire associé Paul Bernard BATIA
Notaire

INSERTION LEGALE

Suivant acte reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire à Pointe-Noire, le douze septembre deux mille treize, Il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: T.C.S;

Capital social: Un million (1.000.000) de francs Cfa, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) francs Cfa chacune, libérées en totalité;

Siège social: Rue Monseigneur Godefroy POATY, zone industrielle du quartier KM4, B.P: 100, arrondissement I Lumumba, Pointe-Noire;
Objet social: La société a

pour objet, au Congo et partout ailleurs, le transport, les travaux de construction de bâtiment et travaux publics, la sécurité;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Administration: La société administrée et gérée est par M. Mustapha RIHANE;

Immatriculation au R.C.C.M: Le 10 octobre 2013, sous le n° 13 B 1205.

Pour avis,
Le Notaire

Chambre départementale des Notaires de Pointe-Noire
Etude GNALI-GOMES
Société Civile Professionnelle de Notaires
B.P: 1754 - Tél/Fax: (242) 22.294.00.17/05.534.46.83 - E-mail:
batia_paul@yahoo.fr, 2ème étage Tour Mayombe. bd de
GAULLE - Pointe-Noire - Congo
Marcel-Roger GNALI-GOMES
Notaire associé

Président Fondateur de la Chambre des Notaires du Congo
Immédiat Post Président de la Chambre des Notaires
du Congo/Membre du Conseil Permanent de «Union
Internationale du Notariat
Yvon François Dominique GNALI-GOMES
Notaire associé/Paul Bernard BATIA
Notaire

INSERTION LEGALE

Par acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire à Pointe-Noire, le quinze juillet deux mille treize, il a été constitué une société à responsabilité limitée à caractère unipersonnel présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: OLEK PHARMA, en abrégé «O.P»;

Capital social: Un million (1.000.000) de francs Cfa, divisé en vingt (20) parts de cinquante mille (50.000) francs Cfa chacune de valeur nominale, libérées en totalité;

Siège social: Rue Modjili n°7, quartier O.C.H, B.P: 402, arrondissement 1, Lumumba, Pointe-Noire;

Objet social: La société a pour objet, au Congo et partout ailleurs, la représentation médicale;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Administration: La société est administrée et gérée par M. Jacques DIELE.

Immatriculation au R.C.C.M: Le 28 août 2013, sous le n° 13 B 1101.

Pour avis,
Le Notaire

Majorité présidentielle

Pierre Ngolo explique le sens de la campagne «*Touche pas à mon président*»

Les partis de la majorité présidentielle étaient en assemblée générale, jeudi 17 octobre 2013, au palais des congrès, sous la direction de Pierre Ngolo, président par intérim de la majorité présidentielle, secrétaire général du P.c.t. A l'ouverture de cette assemblée générale, Pierre Ngolo a prononcé une allocution dans laquelle il a fait le point de la campagne «*Touche pas à mon président*», tout en expliquant son fondement. Voici un large extrait de son allocution.

«Face aux actes répétés orchestrés de l'extérieur, précisément de la France, et tendant à jeter le discrédit sur le président Denis Sassou Nguesso, tout en entamant la souveraineté du Congo, actes qui créent, de fait, les conditions de déstabilisation des institutions de la République et de fragilisation de la paix et de la sécurité, la Majorité présidentielle a dignement et promptement, réagi. En organisant, le 14 septembre, à Brazzaville, le 21 septembre, à Pointe-Noire, le 28 septembre à Dolisie et le 4 octobre, à Ouessou, des grands meetings de dénonciation des manœuvres sordides de nos détracteurs, meetings de soutien au chef de la majorité et de défense de la République et de sa souveraineté, la majorité s'est assumée en tant que groupement des partis soutenant et accompagnant le président Denis Sassou Nguesso, dans sa lourde charge de conduite du pays. A Brazzaville, à Pointe-Noire, à Dolisie et à Ouessou, mobilisés sous le thème: «*Touche pas à mon président*», nos compatriotes ont dit leur exaspération et exprimé leur détermination à ne jamais courber l'échine devant l'acharnement qu'ils reprochent, avec vigueur. C'est ici le lieu de relayer ce message envoyé de la Sangha et formulé par un groupe d'animation de Mokéko, que je cite: «*Ngolo oyo, oyebisa na bango,*

ba meka Sassou té, Ba keba na bango». Fin de citation. Aujourd'hui, à l'heure du point de la première séquence de la campagne «*Touche pas à mon président*», je voudrais, au nom du président de la Majorité présidentielle, saluer et féliciter les dirigeants, les membres et sympathisants des partis de la Majorité présidentielle ainsi que tous les citoyens et toutes les bonnes volontés qui se sont levés pour dire non, fermement non à l'arbitraire. En lançant la campagne «*Touche pas à mon président*», la Majorité présidentielle n'exécute pas un projet d'accapement du chef de l'Etat qui reste l'homme de tous au service de tout le pays, l'homme accessible à toutes les initiatives pour la paix, la sécurité et la démocratie au Congo, mais la Majorité se conforme aux prescriptions de son contrat avec le président. Elle serait démissionnaire, si elle manquait à ses obligations. La Majorité présidentielle, qui ne se réduit pas au P.c.t, n'a jamais interdit à quiconque animé par la fibre patriotique et jaloux de la souveraineté du pays, tout comme du respect de ses institutions, le droit de manifester son soutien au président et d'exprimer sa résolution à défendre la République souveraine.

La campagne «*Touche pas à mon président*» n'est pas un mouvement raciste ou xéno-



Pierre Ngolo.

phobe ayant pour cibles, les Français ou les intérêts de la France au Congo. Elle est un mouvement pacifique de dénonciation vigoureuse de certains lobbies, certaines personnalités, certaines juridictions ou certaines O.n.g.s qui entreprennent, depuis la France, de diffamer le chef de l'Etat, d'atteindre notre souveraineté et de secréter des éléments de trouble à la paix et à la sécurité chèrement reconquises au Congo. Ce mouvement ira crescendo tant que de l'autre part, on n'aura pas réalisé que l'ère actuelle, l'ère nouvelle dicte d'autres rapports entre Etats, entre partenaires, rapports de respect mutuel».



Les quelques partis de la majorité présidentielle.

C.r.p.i (Cercle de réflexion propositions et initiatives)

Reconduit à la tête de l'association, Claude Abraham Milandou entend insuffler un nouveau dynamisme

La commission scientifique du C.r.p.i (Cercle de réflexion propositions et initiatives), a tenu sa rentrée scientifique exercice 2013-2014, samedi 12 octobre 2013, au cours d'une cérémonie dans la salle 102 du palais des congrès, à Brazzaville, sous le patronage du député Claude-Abraham Milandou, coordonnateur général du C.r.p.i, qui a été reconduit à la tête d'un bureau de seize membres. Il avait à ses côtés Richard Poungha Ebouangoye, premier vice-coordonnateur adjoint, et Ambroise Bayakissa, deuxième vice-coordonnateur adjoint.

Après neuf ans d'existence, le C.r.p.i a procédé au renouvellement de ses instances dirigeantes, à la révision de ses statuts et de son règlement intérieur, tout en redynamisant son programme d'activités. Voilà ce à quoi se résument les travaux de la commission scientifique du C.r.p.i, à l'occasion de la rentrée scientifique de cette association. Dans son allocution d'ouverture, Claude-Abraham Milandou a affirmé que la démocratie au Congo est en marche. Mais il a fustigé le comportement des hommes politiques qui se vantent de petits plats de lentilles: «*Le Cercle de réflexion propositions et initiatives exige une classe politique responsable et non celle qui fonde son discours sur des mensonges pasteurisés. (...) La démocratie, dans notre pays, est en marche, car l'un des leviers les plus importants, à savoir la liberté de la presse, est plus que garantie*», a-t-il indiqué.

Il a, par la même occasion, appelé les membres du C.r.p.i à travailler, avec abnégation, pour que le programme d'activités 2013-2014 ne subisse aucune entorse. «*C'est l'occasion, pour nous, de demander à tous les membres du C.r.p.i, à tous les commissaires, de se préparer à affronter les nouvelles batailles qui pointent à l'horizon. Il nous faut tenir notre programme, organiser toutes les conférences et tous les séminaires programmés. Et, cette occasion aussi nous a permis de constater que les énergies doivent être mobilisées, puisque le réseau panafricain du C.r.p.i, qui est un objectif à atteindre pendant notre exercice 2012-2013, n'a pas été atteint. Il nous faudra travailler davantage au cours de cet exercice 2013-2014, pour mettre sur pied, avec tous nos partenaires extérieurs, le réseau panafricain du C.r.p.i, pour commencer à aborder déjà les thématiques retenues pour l'exercice*



Claude-Abraham Milandou

premier trimestre 2014», a-t-il déclaré. En rappel, depuis 2004, les cadres venus de divers horizons politiques et religieux, de la société civile, des personnes libres et de nationalités diverses se sont rassemblés au sein du C.r.p.i, pour un exercice collectif de réflexion et d'échanges sur les questions multisectorielles de la vie des peuples africains et congolais. Des analyses rigoureusement conduites et soutenues ont été formulées par le C.r.p.i, à l'endroit de l'Etat, des institutions, des entreprises et d'autres partenaires qui agissent, directement, sur les leviers de l'action.

Alain Patrick MASSAMBA



Des participants à la rencontre.

Vie associative

Gervais Bouanga-Ngoma pose les jalons de la création d'une organisation juvénile

Journaliste, Gervais Bouanga-Ngoma, plus connu sous le pseudonyme de Papou Bonal, entend mettre sur pied une organisation juvénile dénommée: «*Rencontres*». Il a exprimé cette intention, vendredi 12 octobre 2013, au cours d'une rencontre qu'il a présidée, au C.i.o (Centre interdiocésain des œuvres), à Brazzaville, devant plus d'une centaine de jeunes. «*Les amis avaient pensé qu'il fallait que nous allions à la rencontre d'autres jeunes, d'autres citoyens, pour qu'ensemble, nous puissions réfléchir sur la manière de mener jusqu'au sommet nos idées, un idéal que nous avons caressé, depuis pratiquement une vingtaine d'années. Aujourd'hui, cet idéal, c'est de mettre sur pied une organisation de jeunes gens, que, dans un premier temps, nous avons accepté de dénommer: Rencontres, parce que nous venons à vous, mais vous aussi, vous venez à nous*», a-t-il déclaré.



Gervais Bouanga-Ngoma (à g.)



Les jeunes ont été très réceptifs au message de l'orateur.

L'organisation juvénile en création sera aussi un espace de convivialité où différentes activités à caractère culturel, sportif ou récréatif seront organisées. Elle a pour, entre autres missions, de rassembler et faire se rencontrer des jeunes gens autour d'une association dont l'engagement socio-politique leur permettra de développer leur capacité de leadership, afin de mieux les préparer à accéder aux plus hautes responsabilités qui les attendent fatalement.

«*Laboratoire des politiques publiques, ça veut dire, simplement, qu'à partir de maintenant, nous essayerons d'être un peu plus regardants, un peu plus critiques, mais de manière tout à fait lucide, sur les décisions, sur les directives que nous déciderons, à l'échelle nationale et sous-régionale. Parce que, n'oubliez pas qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, l'espace Cemac deviendra totalement intégré, ou du moins, on aura fait un grand pas vers l'intégration que nos dirigeants appellent de tous leurs vœux, depuis une vingtaine d'années. Donc, ce sera, pour nous, l'occasion, dans le cadre de ce laboratoire d'évaluation des politiques publiques nationales et sous-régionales, de scruter, avec beaucoup d'intérêt, tous les axes, tous les faits, tous les gestes et toutes les décisions de nos politiques que nous prenons. Et là-dessus, nous donnerons notre avis pertinent sur l'ensemble de ces décisions qui touchent notre quotidien*», a expliqué Gervais Bouanga-Ngoma, qui n'a pas manqué d'afficher l'ambition de la nouvelle organisation. «*Dans 10 ans ou 20 ans, tous ceux qui nous dirigent ne seront plus aux affaires, parce qu'ils seront déjà à un âge très avancé qui ne leur permettra plus d'assumer certaines responsabilités tant politiques qu'administratives. Conscients de cela, nous devons donc nous préparer pour assurer la relève. Aujourd'hui, faire la politique devient un impératif, car si vous ne la faite pas, elle vous fait*», a indiqué Bouanga-Ngoma, pour inciter les jeunes à adhérer à son mouvement.

Après cette rencontre, une commission ad hoc a été mise en place. Elle a pour, entre autres missions, ébaucher les textes fondateurs (statuts et règlement intérieur) de l'association. Des documents qui seront adoptés par l'assemblée générale constitutive, qui consacra la naissance officielle de l'association. Signalons que Gervais Bouanga-Ngoma est membre fondateur de plusieurs associations et un des leaders du mouvement étudiant, dans les années 90. Il a fait les beaux jours du football amateur, dans les quartiers nord et sud de Brazzaville.

Pascal-Azad DOKO



MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Central African Backbone-Communication Infrastructure and Technology CAB-CIT-Congo / Projet N°497/40-CG
Unité de Coordination du Projet



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°002/2013/MPT/UCP/CAB-CIT POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET MOBILIER DE BUREAU DE LA SALLE MULTIMEDIA ET LABORATOIRE DE TELECOMMUNICATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE (ENSP) DE L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI.

Le Gouvernement de la République du Congo cofinance avec l'Association Internationale de Développement (IDA) le Projet Central African Backbone (CAB). Il se propose d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du marché de fourniture et installation des équipements informatiques et mobilier de bureau de la salle multimédia et laboratoire de télécommunication de l'Ecole Nationale Supérieure polytechnique (ENSP) de l'Université Marien Ngouabi.

2. L'Unité de Coordination du Projet invite, par le présent avis d'appel d'offres national, les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli fermé cacheté, pour la fourniture et installation des équipements informatiques et mobilier de bureau de la salle multimédia et laboratoire de télécommunication de l'Ecole Nationale Supérieure polytechnique (ENSP) de l'Université Marien Ngouabi en lot unique.

3. Le processus se déroulera conformément

aux procédures d'appel d'offres national décrites dans les Directives: Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA (version des Directives), édition janvier 2011.

4. Les candidats intéressés remplissant les conditions requises peuvent obtenir un complément d'information auprès de l'Unité de Coordination du Projet et peuvent examiner/acquérir le dossier d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-après de lundi à vendredi entre 8 h 30 et 16 H 00.

5. Les candidats intéressés peuvent acheter, un jeu complet du document d'appel d'offres rédigé en français, à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement d'un montant non remboursable de 100.000 FCFA ou d'un montant équivalent en monnaie librement convertibles. Le paiement pourra s'effectuer en espèces au siège du projet.

6. Les offres exprimées Toutes Taxes Comprises (TTC) doivent être déposées à l'adresse in-

diquée ci-après, au plus tard, le 21 novembre 2013, à 14 heures précises (heure locale). L'offre doit être accompagnée d'une garantie d'offre d'un montant de un Million (1.000.000) FCFA.

La garantie peut être libellé dans une monnaie librement convertible ou d'une garantie bancaire, délivrée par une banque agréée en République du Congo par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC).

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture le 21 novembre 2013 à 14 heures 30 minutes à l'adresse indiquée ci-après:

Unité de Coordination du Projet CAB
- Central African Backbone
Rue LOCKO Isaac, Derrière l'Ambassade
des Etats-Unis
BP. 1420
Tél: (00242) 06 835 00 41,
E-mail: contact@cabcongo.org,
Centre-ville/ Brazzaville - CONGO

Fait à Brazzaville, le 22 octobre 2013

Le Coordonnateur

Luc MISSIDIMBAZI

iecd

Institut Européen de Coopération
et de Développement

Recrutement - Assistant Programme (Pointe-Noire)(H/F)

MISSION:

Sous l'autorité du Chef du projet, l'Assistant Programme devra s'occuper des missions suivantes:

Gestion de projet:

- Organiser et coordonner le planning du Programme;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des outils de suivi statistique et des indicateurs de résultat;
- Apporter un appui opérationnel aux différentes activités de terrain;
- Participer à l'élaboration des devis et assurer le suivi des projets liés à l'infrastructure.

Communication:

- Elaborer des supports de promotion de l'image du PASS;
- Collecter les informations et rédiger la lettre d'information du PASS.

Administration:

- Exécuter les activités du secrétariat, notamment la gestion et le suivi du courrier, ainsi que l'archivage manuel et électronique des documents;
- Rédiger les comptes rendus et les procès-verbaux des réunions;

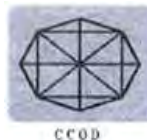
PROFIL RECHERCHE:

Qualifications minima requises:

- BAC +3/+5 en sciences administratives, gestion ou autre domaine similaire;
- Avoir une expérience d'au moins 2 ans à un poste similaire;
- Des compétences en BTP fortement appréciées;
- Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles et esprit de synthèse;
- Avoir une bonne connaissance pratique de l'utilisation de la communication (courrier électronique, Internet), ainsi que des applications informatiques telles que MS Office;
- Avoir une bonne capacité de gestion et d'organisation;

MODALITES DE RECRUTEMENT:

- Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae (max 3 pages), à envoyer par mail, à l'adresse: recrutement.pass@gmail.com
- Les dossiers de candidature seront acceptés jusqu'au 15/11/2013;
- Seuls les candidats présélectionnés sur dossier seront conviés à présenter leur candidature devant un jury de recrutement.



«Projet de réalisation de l'Evaluation des Politiques Publiques
de Développement dans deux secteurs
du DSCERP»



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

ACTED (Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement), mettant en œuvre le projet «Projet de réalisation de l'Evaluation des Politiques Publiques de Développement dans deux secteurs du DSCERP», en partenariat avec le Conseil de Concertation des ONGs de Développement (CCOD) financé par de l'Union européenne à travers le Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration de la République du Congo lance un appel à manifestation d'intérêt, en vue du recrutement d'un consultant pour la formation des organisations de la société civile congolaise à l'évaluation des politiques publiques.

Profil et qualifications du consultant:

Exigé:

- * Être titulaire d'un diplôme du troisième cycle dans le domaine des Statistiques/ Economie publique, Evaluation des politiques publiques, Sciences sociales, Administration publique ou domaine pertinent;
- * Expérience d'au moins 5 ans en évaluation des politiques publiques au Congo, de préférence (si possible dans le domaine de la santé et agriculture);
- * Expérience en formation des adultes, notamment en matière d'appui et de renfor-

cement des capacités d'acteurs de la société civile (si possible en Suivi/Evaluation);

- * Parfaite maîtrise de la langue française, excellentes capacités rédactionnelles et de communication.

Souhaité:

- * Expérience en évaluation et formation en Afrique subsaharienne et particulièrement au Congo;
- * Bonne compréhension et connaissance du système de santé et agricole du Congo, de leurs outils de planification et de programmation (DSCERP II).

Les consultants intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt sont invités à déposer un Curriculum Vitae détaillé récent et référence des missions précédentes, à l'adresse mentionnée ci-dessous, avec la mention «Consultance pour la formation à l'évaluation des politiques publiques», au bureau de représentation d'ACTED, à l'adresse Case J 019 V O.C.H Mounjali III, avant le Mardi 29 Octobre 2013, à 17h ou par email, à hermann.nzaou@acted.org.



Jean-Claude Gakosso, ministre de la culture et des arts, à propos de Jacques Loubelo

«Il était l'un des plus grands chantres de l'unité nationale»

Décédé le 25 septembre 2013, au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville, des suites d'une insuffisance rénale, le chanteur Jacques Loubelo a été porté en terre, le jeudi 10 octobre dernier, au cimetière du Centre-ville. Peu avant son inhumation, celui qu'on surnommait Rossignol a eu droit à un hommage de la République, au palais des congrès. En présence du président de la République, des présidents des deux chambres du parlement, des membres du gouvernement, du représentant de l'Unesco au Congo, des artistes musiciens congolais et étrangers.

Dans l'oraison funèbre qu'il a prononcée, Jean-Claude Gakosso a reconnu, en Jacques Loubelo, l'un des plus grands chantres de l'unité nationale, «probablement, le plus atypique et, sans aucun doute, l'un des plus authentiques d'entre ses pairs». Il a, aussi, retracé le parcours artistique de ce chanteur, griot, poète, bohème, plusieurs fois congratulé, plusieurs fois gratifié, sur le plan national et international. Ce chanteur, né en 1940, et qui, au début des années 60 du siècle dernier, a composé la chanson culte «Congo», «celle-là même que nous avons tous pris l'habitude de fredonner en chœur et à l'unisson. Une chanson dont les paroles puisées dans la langue de la plèbe sont, au fond, un hymne à la gloire de la Nation, un hymne à la grandeur de la Patrie, un appel à la fraternité, un chant à tous égards comparable au «Chant des Partisans», une invite à la célébration d'un idéal noble: l'appartenance à un pays, le partage d'une communauté de destin. Cette chanson va toucher au plus profond les cœurs des Congolais de tous les horizons, au point de devenir, au fil des ans et jusqu'à ce jour, un second hymne national, un véritable cri de ralliement pour le Congo. A l'instar de «Congo na biso» de Pamela ou de «Tongo etani» de Jean Serge Essous». «Dès l'aube de sa carrière mu-



Jacques Loubelo.

sicale, Jacques Loubelo, alias «Rossignol», pour ses intimes, comme s'identifiant à un philosophe platonicien grec ou même à un apôtre du Christ, s'était assigné, à travers ses chansons, la noble mission de sensibiliser ses compatriotes aux valeurs fondamentales de la vie, aux valeurs de l'amour du prochain, de l'amour du pays et de la solidarité humaine. Des valeurs cardinales dans notre cosmogonie bantoue, qui perdurent fort heureusement, et qui sont incarnées, notamment, par les traditions du Lemba, celles de l'Otweré et celles du Nkwembali. Des chansons comme «Morobé», «Ntima Lua-



Le président de la République s'inclinant devant la dépouille du disparu.

ka», «Mutampa», «Kongo akoloba», «Lubuka» ou encore «Minu» de son dernier répertoire, en sont la parfaite illustration. Cette posture bantoue, pour ainsi dire, aura, de bout en bout, irrigué sa vie. Il en a fait une exigence éthique, le repère moral dans la conduite des hommes et dans la gestion des choses de la vie. Ce don de soi pour le Congo, pour le prochain, ce trait presque altruiste qui lui a servi de viatique jusqu'à son dernier souffle, Jacques Loubelo les avait acquis, en grande partie, grâce à la rigueur de l'éducation chrétienne qu'il avait reçue auprès des bons pères de Bangongo, sous la férule du fameux Père De Labrétèche», a poursuivi le ministre de la Culture. Qui a rappelé le passage de l'artiste dans la chorale Saint Joseph, du célèbre Mbongui d'Eugène Kakou, dont il devient le grand chanteur et où il produira de magnifiques mélodies toutes façonnées aux rites et traditions des terroirs lari, kongo et téké. C'est à la même époque qu'il compose l'une de

ses chansons fétiches, peut-être la plus emblématique de tout son répertoire: Na wo tsetsa. Une chanson que Loubelo interpréta, en public, en se faisant accompagner par l'une des égéries de l'époque: Madeleine Gandou, une charmante Congolaise, originaire de Saint-Benoît de Boundji. L'intégration de l'artiste, en 1956, dans le «Cercul Jazz», avant de se lancer dans la carrière solo avec le groupe «Cheveux crépus», son odyssée helvétique, et son retour au pays, avec un récital mémorable qu'il présente au cinéma Vog, devant un parterre prestigieux où se trouvait le Président Marien Ngouabi ont été, aussi, évoqués par le ministre de la culture. Jacques Loubelo laisse plusieurs joyaux artistiques. Il était marié et père de quatre enfants.

Véran Carrhol YANGA et Pascal AZAD-DOKO.

Spectacle de la compagnie de danse «Tumamana» à l.f.c de Brazzaville

Le quintet a subjugué le public, avec «Oyo ékoya, éya!»

Vendredi 18 octobre 2013, dans la grande salle Savorgnan De Brazza de l'Institut Français du Congo, on a vécu un événement inédit. Une grande compagnie de danse contemporaine nommée «Tumamana», dont les cinq artistes, âgés, en moyenne, de 22 ans, ont épaté, sans coup férir, un public averti, mais alors nombreux, qui a pris d'assaut cette splendide salle de notre ville-capitale.

Il était 19h15mn, lorsque quatre jeunes garçons, plus ou moins connus à travers certains groupes de la place de Brazzaville et même au Ballet National - où, deux d'entre eux font des prestations, depuis près d'un an - font leur apparition sur la scène. Le public ne pouvait pas imaginer, à cet instant, qu'il aurait eu droit à un très grand spectacle; surtout original. De la danse contemporaine? Oui! Mais en symbiose avec des gestuels des danses folkloriques de chez nous; du nord au sud. Quel esprit de

créativité? Quelle imagination? Bien plus, quelle énergie? Pendant près d'une heure, ces jeunes gens, rejoints par une fille qui est venue compléter le fantastique quintet, ont réjoui l'exigeant public de Brazzaville, surtout celui de l'f.c. Dans les coulisses, un grand artiste a déclaré, parlant de cette Compagnie, qu'«il ne faut plus dire ces petits-là, non! Ce sont des grands artistes, même si leur groupe est jeune». Il a été créé en 2010, et a, déjà, remporté le deuxième Prix de la première édition de la Bien-



Ils ont été époustouffants, les membres de la compagnie «Tumamana».

nale des Arts. C'était en 2012. A la fin du spectacle, le public n'en revenait pas. Et les rideaux tombaient, en laissant un goût d'inachevé. C'est pourquoi, il faut

dire bon vent aux Tumamana! S'ils obéissent à leurs inspirations juvéniles, comme leur nom, eh bien, ils iront loin...

C. MINKALA

REMERCIEMENTS



Les familles NGOUONO Pierre Juvet, LEBALI Miyalou Sephora et MOUPANGOU Armand remercient les responsables de l'église El-Béthel Tabernacle de Diata, les amis et connaissances, qui les ont soutenues, moralement, matériellement et financièrement, lors de leur mariage coutumier, officiel et religieux qui s'est célébré, le 28 septembre 2013, à la mairie de Mougali et en l'église El-Bethel Tabernacle, sise au numéro 10, rue Dihessé Diata, à Brazzaville.

MESSAGE DE REMERCIEMENTS

Monsieur Félix NDAKI-MACKHARY et Madame Joséphine NDAKI, Messieurs Raphaël BAZABAKANA, Victor MISSAMOU, Michel NKOUNGA-MABIKA, Paul-Marie MBONGO, Maître Françoise MBONGO et Madame Pélagie MABIKA remercient, sincèrement:

- Les autorités de la République;
- La chorale NGUNGA de la Paroisse Saint-Jean Marie Vianney de Mouléké;
- Les personnels de la Circonscription socio-sanitaire de MFILOU et du Centre de santé intégré de MFILOU;
- Tous les parents, amis et connaissances, pour le réconfort matériel et moral qu'ils leur ont apporté, lors du décès de leur fille et nièce, Dutricia Natacha MABIKA, décédée le 04 Octobre 2013, à la clinique Albert LEYONO, de Brazzaville. L'inhumation a eu lieu, le 11 octobre 2013, au cimetière privé Bouka, à Itatolo.

Fait à Brazzaville, le 16 Octobre 2013

Félix NDAKI-MACKHARY



REMERCIEMENTS

Le Docteur Roger Daniel DYKOKA-NGOLO et famille remercient tous les parents, amis et connaissances, aussi bien de Pointe-Noire, de Brazzaville, que de Kinshasa, qui leur ont apporté un réconfort moral et matériel, lors de la disparition, aux Cliniques Universitaires de Kinshasa, de la grande sœur, «Maman KOKO Hélène» KOMBE-LENGA, le 27 septembre 2013.

Que tous trouvent, ici, l'expression de notre profonde gratitude. Maman Hélène a été inhumée, le 03 octobre 2013, au cimetière «NECROPOLE» de la NSELE, près de Kinshasa.



PARCELLE A VENDRE

- 1 - Sangolo, à côté de la paroisse catholique;
- 2 - A Kinsoundi, à quelques mètres du dispensaire;
- 3 - A Diata, au prolongement de l'avenue goudronnée de Diata.

4 - Makélékélé, derrière le Centre Sportif.

Contact:

05 528 03 94 / 06 889 98 99

Au sujet de l'article de Mediapart repris par R.f.i

Mediapart, un média de la haine au service des officines revanchardes

L'article publié par Mediapart, en date du 11 octobre 2013, a fait un *buzz*, quand il a été repris par R.f.i, en date du samedi 12 octobre 2013. Tout d'abord, il convient de situer les esprits au sujet de Mediapart. Selon ses animateurs, Mediapart serait un site d'information indépendant, lancé en mars 2008 autour d'Edwy Plenel, avec une équipe éditoriale de plus de 25 journalistes. Le site Mediapart est ouvert aux contributions de ses abonnés. En d'autres termes, quoi qu'animé par une équipe de 25 journalistes, le site Mediapart bénéficie de la contribution de ses abonnés, comme Wikipedia. Cela veut dire que n'importe qui peut y insérer n'importe quoi, sans que son écrit reflète ni la réalité, ni la vérité.

Qui est Edwy Plenel?

Edwy Plenel est le président de Mediapart. Schématiquement, cet homme suscite des opinions contrastées. Toutefois, Pierre Péan et Philippe Cohen l'ont violemment attaqué, en dénonçant sa vision «complotiste», ses méthodes de direction et ses «campagnes» contre des personnalités telles que Roland Dumas. À leur suite, Bernard Poulet a contesté son utilisation du quotidien «Le Monde» comme un instrument de pouvoir. Edwy Plenel est, donc, très critiqué tant pour ses accointances politiques que pour ses méthodes sans scrupules dans la collecte et le traitement de l'information. Tant et si bien qu'en dépit de son passage dans le prestigieux quotidien Le Monde, Edwy Plenel n'a pas laissé de trace immémoriale dans la presse française. Voilà brossé par Wikipedia, le portrait sommaire du président de Mediapart: un homme sans scrupules aux accointances très douteuses.

Du titre de l'article

Mediapart titre: «A Paris, le shopping de la corruption du clan Sassou Nguesso». Un tel titre vise davantage le sensationnel et l'émotionnel que la vérité. En effet, sans s'embarrasser de la présomption d'innocence et du secret de l'insurrection dans un dossier en cours devant les juridictions françaises, Fabrice Arfi, auteur de l'article de Mediapart, expose ainsi à la vindicte populaire, un chef d'Etat et sa famille, affublés du qualificatif «clan», concept qui se réfère plutôt à la mafia.

Sentiment de pitié

Afin de mieux faire passer son brûlot, Mediapart surfe sur le sentiment de pitié que susciterait la situation du peuple congolais, qu'il présente comme vivant dans la misère la plus abjecte, alors que son président et son clan usent et abusent des avoirs du pays à des fins personnelles. A ce propos, il convient de relever le fait que l'article de Mediapart est truffé de contre-vérités sur les fondamentaux de l'économie nationale.

Rappel de la vérité des chiffres

Il est un fait établi qu'à un

moment donné, la République du Congo a été classée dans la catégorie des pays pauvres très endettés. Mais Mediapart feint d'ignorer que c'est suite à la déstructuration du circuit économique et à la destruction des infrastructures socio-sanitaires occasionnées par la guerre, une guerre qui a été suscitée et entretenue par certaines officines qui, aujourd'hui, se montrent coriaces dans leurs critiques contre le président Denis Sassou Nguesso, celui-là même qui a mis fin à cette tragédie. En organisant des fuites sur le secret de l'insurrection en cours devant les juridictions, ces officines nostalgiques ne cherchent rien d'autre qu'à déstabiliser le pays et son président. Or, ces guerres à répétition ont laissé des souvenirs très douloureux que le peuple congolais s'efforce d'oublier, mais que l'outrage de Monsieur Edwy Plenel oblige à ramener à la surface.

Au fait, le Congo, tel que présenté par Mediapart, est, à la limite, un pays imaginaire. Le Congo que nous connaissons n'est plus ce pays dont les populations sont misérables, souffrant de kwashiorkor et de marasme et dépourvues de tout, comme le dépeint ce média de la haine qu'est Mediapart. En effet, à peine sorti du cycle de la guerre et des violences, le gouvernement de la République, sous l'impulsion du chef de l'Etat, a, d'abord, entrepris de remettre de l'ordre dans le secteur de la sécurité, étant entendu que sans la sécurité, rien de solide ne peut être entrepris dans un Etat.

Une fois la situation sécuritaire maîtrisée, le chef de l'Etat, qui venait de se faire élire en 2002, mit en chantier un vaste programme de reconstruction, à travers son programme de gouvernement dénommé «La Nouvelle Espérance». Centré autour de la municipalisation accélérée, ce programme s'est concrétisé par le maillage du pays en infrastructures de base: routes, ponts, aéroports, ports, écoles, hôpitaux ont poussé et continuent de pousser, à travers le pays.

Lors de l'élection présidentielle de 2009, le président Denis Sassou Nguesso a mis sur pied un nouveau programme. Dénommé «Le Chemin d'Avenir», ce nouveau programme poursuit, en le densifiant, le programme précédent. Cette fois, l'accent est mis sur la modernisation et l'industrialisation du pays. Actuellement,

il n'est pas un seul département du pays qui ne soit concerné par ce vaste programme. Au finish, grâce aux efforts de modernisation en cours, les publications les plus sérieuses présentent le Congo comme étant le pays le plus urbanisé d'Afrique noire.

Sur le plan économique, les balbutiements de l'après-guerre ont cédé la place à une économie dynamique. En effet, sous l'impulsion du chef de l'Etat, le pays a entrepris de diversifier son économie, jadis centrée autour du binôme pétrole/bois. Aussi, dans les mois qui viennent, le Congo va-t-il exporter ses premières tonnes de mines solides. Le fer de Mayoko, pour ne citer que ce cas, en est la parfaite illustration. Et cela ne fait que commencer.

Demeurant sur la même lancée, le président Denis Sassou Nguesso a entrepris une véritable révolution agropastorale qui, dans les années à venir, suppléeront la carence en protéines animales et végétales dont souffrent encore plusieurs pans de notre société.

Le projet d'implantation de Zones économiques spéciales (Z.e.s) dont les études de faisabilité sont presque achevées, vont permettre aussi au Congo de mailler le pays en usines et autres unités de production.

Les efforts en vue de la construction des infrastructures de base n'ont pas occulté la problématique de l'énergie sans laquelle aucune unité de production ne peut être implantée. C'est dans ce contexte qu'avec les barrages de Moukoulou, d'Imboulou et de la Centrale à gaz de Djeno, actuellement en fonctionnement, s'ajoutent, dans les années à venir, les barrages de Liouesso et de Sounda, ce qui fera de notre pays un pays indépendant en matière énergétique. Cette stratégie globalisante et intégrée a pour finalité de disponibiliser l'énergie électrique en quantité suffisante, base d'une véritable industrialisation du pays dans la perspective de son émergence à l'horizon 2025.

Sur le plan économique, les efforts en vue de la maîtrise du cadre macroéconomique et des agrégats y relatifs ont été récompensés par l'accès au point d'achèvement de l'Initiative pays pauvres très endettés mise en place par la Banque mondiale. Ce qui s'est traduit par l'annulation d'une part non négligeable de la dette extérieure. Une fois cette étape franchie, les efforts soutenus ont été

maintenus, avec comme conséquence: une réelle embellie socio-économique. Dans la recherche de la transparence et la traçabilité des recettes publiques, le président congolais a tenu à faire accéder notre pays à l'Initiative de la transparence des industries extractives (I.t.i.e). Rien que cette accession devrait faire taire les personnes et officines qui péroreraient à longueur de journée sur la traçabilité des revenus du pétrole.

De même, le budget de l'Etat est devenu excédentaire, depuis plus d'un exercice, avec, à la clé, des réserves constituées au profit des générations futures. Ceci place notre pays, sous l'impulsion du président Denis Sassou Nguesso, au premier rang des pays de la zone franc, en termes de capitalisation budgétaire. Et pour ne citer que la seule zone Cemac (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), la part du Congo dans le stock monétaire de la B.e.a.c (Banque des Etats d'Afrique centrale) est la plus importante. Sous Sassou Nguesso, le Congo est redevenu un pays à revenu intermédiaire.

Sur le plan social, des efforts soutenus ont été fournis, même si les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes et des exigences des Congolais. Cette appréciation mitigée découle de la profondeur du mal dont a hérité le président Sassou Nguesso, à son retour aux affaires, en 1997. Toutefois, sur le plan social, on peut citer à l'actif du président Sassou, les efforts en vue de la résorption de nombreux arriérés de salaire hérités du régime précédent, la revalorisation des salaires des fonctionnaires ainsi que de la pension de retraite, la rénovation des hôpitaux, avec en ligne de mire la construction, dans le chef-lieu de chaque département du pays, des hôpitaux de base. De même, la dissémination des Centres de santé intégrés (C.s.i) dans des zones les plus reculées en milieux ruraux, et dans tous les arrondissements des zones urbaines, sans omettre la gratuité de certains actes médicaux, participent de cette stratégie de soulager les Congolais, en les rapprochant davantage des structures médicales et en permettant aux plus vulnérables de se soigner à moindre frais.

Toujours sur le plan social, il est vrai que les résultats demandent à être améliorés. Mais la raison est simple: s'il est normal que les jeunes piaffent d'impatience pour que des emplois soient créés, il faut également avoir le courage politique de leur expliquer qu'aucun investisseur ne viendrait risquer son argent dans un pays dépourvu de commodités les plus usuelles: des infrastructures de transport à celles d'énergie, en passant par la sécurité et un système juridique et judiciaire attrayants et sé-

curisants. Il s'agit d'un travail de pédagogie que le gouvernement devrait mener à destination des jeunes. Et justement, le président de la République entend accélérer ce processus, afin de rencontrer les attentes des jeunes qui constituent la frange la plus importante de la population de notre pays. Tant et si bien que la question du chômage des jeunes, qui demeure sa préoccupation majeure, relèvera, bientôt, du domaine du mauvais souvenir.

Voilà donc le Congo tel qu'il se présente. Un pays promis à un bel avenir. En revanche, le Congo que Mediapart a décrit appartient au domaine de l'irréel, un pays imaginaire qui n'existe pas. A ce sujet, il faudra relever la mauvaise foi qui anime Mediapart, puisqu'il lui suffisait de consulter le site Internet du Quai d'Orsay, pour avoir accès à la description du vrai Congo. Mais, il est bien connu que si l'on veut noyer son chien, on l'accuse de rage.

Qu'en est-il des dépenses attribuées au président Sassou Nguesso et à son «clan»?

Selon les chiffres publiés par Mediapart, le président de la République aurait procédé à des achats entre 2005 et 2011. Si l'on divise ce montant par deux ans, on verra que le chiffre sera tout relativisé.

C'est ici le lieu de poser la question de savoir combien de costumes un chef d'Etat africain est-il autorisé à avoir? Car, même si le Congo ne constitue qu'une petite république bananière aux yeux de Mediapart, force est, néanmoins, de reconnaître à son président le droit de changer au moins trois costumes par jour pour recevoir différents hôtes. Il en est de même des chemises, des bijoux et nous en passons. Il y va de l'image de notre pays et de son prestige.

Il est, enfin, une énormité qui aurait pu passer inaperçue: c'est le spectacle qui verrait Denis Sassou Nguesso, tout président de la République qu'il est, débarquer chez un couturier ou un bijoutier de la Place Vendôme, déboursant rubis sur ongles, des sommes faramineuses, pour l'achat des bibelots tels que décrits complaisamment par Mediapart. C'est manquer de bon sens, tout simplement. Mais, c'est aussi méprisant. Un mépris qui avoisine le racisme à la Tintin au Congo. Un racisme qui pousserait ses auteurs à se gargariser à l'idée de voir les présidents africains s'habiller en «lingouanda» en raphia. Mais cette ère-là est révolue à jamais, n'en déplaise à Mediapart.

Voyons maintenant ce qu'il en est des dépenses attribuées aux membres de la famille du chef de l'Etat. Ici, l'affirmation de Mediapart selon laquelle l'argent dé-

pensé provenait des caisses de l'Etat mérite que l'on s'y attarde. En termes de preuve, comment Mediapart ou si l'on veut, la police française est-elle parvenue à mélanger les caisses de l'Etat congolais avec des sociétés-écran et des comptes logés dans des paradis fiscaux?

Un tel mélange sent la confusion et le montage. Pour terminer avec ce chapitre, Mediapart croit porter le coup d'estocade à Denis Sassou Nguesso et à sa famille biologique, en affirmant, de façon péremptoire, que c'est la Direction générale du trésor qui aurait transféré des sommes dans des comptes identifiés comme appartenant à la famille de Denis Sassou Nguesso. Il reste à apporter la preuve d'une telle affirmation, encore qu'en lisant l'article de Mediapart, le commandant de police qui parle de ces comptes a utilisé le mode conditionnel. Preuve s'il en était, qu'aucune preuve irréfutable n'est encore apportée contre le chef de l'Etat et sa famille biologique. Nous aimerions revenir ici sur certaines personnes que Mediapart a indexées, comme pour les désigner à la vindicte des Congolais.

Prenons le cas du colonel Edgar Nguesso, directeur du domaine présidentiel. Ce monsieur est un homme de cœur. Ses bonnes œuvres, sous le sceau de l'O.n.g Génération @venir, forcent l'admiration. Un tel humanisme, un tel altruisme, une telle compassion ne peuvent pas ne pas soulever admiration. En effet, le lieu n'est peut-être pas indiqué ici de rappeler tous les bienfaits de l'initiateur de l'O.n.g Génération @venir en faveur des plus défavorisés de ses compatriotes. Est-il besoin de rappeler des repas offerts à Noël aux enfants sans distinction de leurs origines? Est-il besoin de relever les différents dons faits aux orphelins, donc aux plus défavorisés? Devrait-on rappeler les opérations de consultations médicales gratuites initiées en faveur des populations? Plus récemment, à Djambala, les onze districts du département des Plateaux n'ont-ils pas reçu des ambulances flambant neuves? Est-il besoin de souligner que ce ne sont pas des parents biologiques d'Edgar Nguesso qui en sont bénéficiaires? Une telle personne, d'un abord facile et accessible, humble de nature, en dépit de ses origines et de son rang social, ne mérite pas d'être brocardée comme un vulgaire malfrat. C'est indigne et injuste.

(Suite en page 19)

Penser l'effectivité de la couverture maladie universelle au Congo-Brazzaville

En cette période troublée par la montée des horreurs dans le conflit syrien et les velléités de contrôle de l'atome iranien, l'opinion internationale nous a semblé ne pas appréhender, dans sa juste valeur, l'information capitale, étouffée par ces crises, sur les évolutions positives des systèmes de santé que viennent de connaître certains pays, à travers le monde.

En effet, pendant que se déroulait, en septembre dernier, à New York, la soixante-huitième session ordinaire de l'assemblée générale de l'Organisation des nations unies, focalisée par des annonces d'intervention militaire, les Etats-Unis d'Amérique indiquaient l'effectivité, bien qu'entravée par des manœuvres politiques, de l'«Obama care», une réforme sur la couverture médicale dont devra bénéficier près de trente millions d'Américains.

Conjointement, le gouvernement français présentait sa stratégie nationale de santé qui devra généraliser la pratique du tiers-payant pour les revenus modestes, facilitant ainsi l'accès, à moindre coût, aux premiers soins de qualité. Plus proche de nous, dans la même sphère de développement, la Côte d'Ivoire annonçait la mise en place, avant la fin de l'année, de la C.m.u (Couverture maladie universelle). Un dispositif applicable depuis le 1^{er} octobre dernier, par le gouvernement sénégalais.

Selon les autorités sénégalaises, ce dispositif, qui démarre par la gratuité totale des soins aux enfants de moins de cinq ans, devra atteindre 75% de la population de ce pays, à l'horizon 2017. Pour cette première phase qui nécessite cinq milliards de francs Cfa, cette année, les prestations portent sur

l'accès libre aux consultations, les urgences et les hospitalisations. En 2014, cette dotation, qui sera étendue, nécessitera les contributions de l'Etat, des partenaires au développement et des populations, à travers les systèmes de mutualisation des risques qui englobent les caisses nationales à financement public, les assurances commerciales et les mutuelles communautaires à but non lucratif. Avec la réalité d'une population démunie et évoluant, essentiellement, dans le secteur informel, les pouvoirs publics, au Sénégal ont fait le choix des mutuelles de santé gérées par des acteurs sociaux et qui ne nécessitent nullement des mécanismes lourds de mise en œuvre. Au mode de paiement direct des soins qui en restreint l'accès au plus grand nombre de malades, la mutualisation est, aujourd'hui, considérée comme un système de financement de soins équitable et plus efficace.

Mieux, dans nos offres publiques de santé déficientes, cette mutualisation peut permettre le développement d'une offre privée de soins de qualité auprès des patients qui n'ont pas, en temps ordinaire, les ressources pour accéder à une clinique. Selon les experts de la Banque mondiale, les systèmes de mutualisation des risques ont l'avantage de donner un moyen d'aider les couches



Par Dr Jean-Daniel Ovaga.

les plus pauvres de la population et de favoriser, en même temps, des améliorations durables de l'offre de santé. Depuis plus d'une décennie, les différents gouvernements, au Congo-Brazzaville, planchent sur une stratégie idoine pour donner aux Congolais un système fiable de couverture maladie universelle. Par des touches décisives impulsées du sommet, mobilisant d'énormes ressources financières de l'Etat, les pouvoirs publics ont mis en œuvre les mécanismes de gratuité sur le paludisme, les césariennes et l'accès aux antirétroviraux.

Actuellement, devra être expérimenté, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, une corbeille d'urgence de trente millions de francs Cfa pour assurer, gratuitement, des soins vitaux aux malades dé-

munis dans un état critique. De fait, malgré sa limitation géographique et structurelle, un cap est indiqué vers la bonne direction. Toutes ces initiatives, pour voyantes qu'elles soient, ne sont pas encore cristallisées dans la conscience collective. Celle-ci retient, surtout, les manquements de l'hôpital et les pénuries de médicaments, alors que le gouvernement y consacre près de dix milliards de francs Cfa par an. Une ambition nationale devra, donc, nous permettre de franchir le pas et d'aller, avec les mêmes mécanismes que les nations qui nous ont précédé dans cette voie, vers l'élaboration d'une réelle couverture maladie universelle, en nous basant sur la mutualisation des risques.

L'expérience des Comités de santé (Cosa), bien que n'ayant pas pris une greffe parfaite, peut être une base de redémarrage de la mobilisation des populations pour le financement de leur santé. Une information de qualité et une communication sociale gérée par les acteurs sociaux devrait accompagner cette politique.

Pour lever nos réticences, posons-nous les vraies questions. Croyons-nous qu'il y a une impossibilité de convaincre les plus de deux milliers de membres de la Mutuelle des travailleurs des douanes (Mutrado) de consacrer un mois de cotisation à leur santé? Les vendeuses du marché de Ouenzé sont-elles incapables de souscrire à cette démarche? C'est déconsidérer les Congolais. Pour illustration, les adhérents de la Mutuelle générale de la Fetrasseic (Mugef) ont, dans

leurs nobles objectifs, des souscriptions au profit des mutualistes des contrats collectifs auprès des institutions de prévoyance ou des organis-

mes d'assurance. Notre ambition d'acteur politique serait d'accompagner nos compatriotes à accéder, à terme, puisque la volonté politique existe, à la couverture maladie universelle. Un impératif dans notre marche vers l'émergence.

Dr Jean-Daniel OVAGA
Député

ISP **imprimerie Saint-Paul s.a.**
S.A. au capital de 24.250.000 F CFA - RCCM N° 07-B-627 - NIU M200711000676163
Siège social : Place de la Cathédrale Sacré-Coeur
B.P. 239 - Tél. : (00 242) 06 672 45 27
E-mail : ispbrazza2008@hotmail.fr - Brazzaville - République du Congo

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles. L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:

- * impression de toutes cartes confondues
- * impression des calendriers
- * conception des logos
- * impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
- * reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Contactez: 06 672 45 27

Attaché de Direction commerciale : Blaise BIKINDOU

Tél: (242) 095 560 39 11 ou 06 666 43 09

Collaboratrice: Elisabeth NTSONI :

Tél: 01 087 15 33/06 671 85 67

Imprimerie Saint Paul: 79 ans de savoir-faire à vous plaire.

Pour de bonnes analyses, j'aime lire La Semaine Africaine.
www.lasemaineafricaine.net

(Suite de la page 18)

(Un complot

Il est aujourd'hui connu que lorsqu'un régime ne plaît plus à certaines officines, tout est mis en œuvre pour ébranler ses fondements. Nous n'estimons pas nécessaire de remonter au déluge. Mais il est intéressant de relever le fait que selon certaines informations qui circulent avec insistance sur le Net, le Kenya vient d'être victime de son changement d'alliances. Mais, en fait, d'alliances, le président Uhuru Kenyatta a estimé, tout simplement, que la coopération avec la Chine, plutôt qu'avec la puissance colonisatrice, apporte des résultats plus palpables pour le peuple kenyan. On vient de lui envoyer des terroristes qui ont massacré des citoyens kenyans, mais aussi des étrangers. De l'intimidation pure et simple. Avec des meurtres à la clé, preuve que l'on n'a pas à faire à des rigolos qui n'hésitent pas à tuer.

Le président Denis Sassou Nguesso est l'un de ces chefs d'Etat africains soucieux du bien-être de leurs populations. Il a estimé important de faire bénéficier à ses compatriotes les fruits de leurs efforts. Aussi, a-t-il signé un partenariat stratégique avec la Chine. Partenariat aux termes duquel des immeubles poussent à travers le pays, les routes sont là,

palpables, telle la route qui relie Pointe-Noire à Brazzaville. Le barrage d'Imboulou est, aujourd'hui, une réalité, en attendant ceux de Souda et de Liouesso. Les hôpitaux sont construits ou rénovés. Les écoles sont construites. Demain, à Kintélé, on verra sortir du sol une université futuriste, de même que des cités d'habitation modernes. Ces efforts sont visibles, à travers tout le pays et la liste n'est pas limitative.

Malheureusement, la recherche du bonheur des Congolais ne plaît pas à certaines sangsues qui étaient habituées à vivre aux dépens des richesses du Congo et insatisfaites d'avoir la plus grande part du pétrole. Elles ne pardonnent pas à Denis Sassou Nguesso de vouloir le bien de son peuple. Voilà qui justifie une opération de diabolisation qui a fait ses preuves dans d'autres pays d'Afrique, avec le même scénario: on mélange le père et les enfants, quitte à neutraliser l'un et les autres. Par haine et par rancœur. Et pourtant, dans cette œuvre de modernisation et d'industrialisation, le Congo n'a chassé personne, il y a de la place pour tous.

Car en instituant la procédure d'appels d'offres, le président Denis Sassou Nguesso a offert à chaque investisseur, la possibilité de concourir dans la transparence, afin de gagner des marchés totalement ouverts à tout le monde. A qui la faute si les entreprises de certains pays ou appartenant à des proches des journalistes

sans scrupule, comme Edwy Plenel, ne sont pas compétitives?

Une méthode mafieuse et néocoloniale

Depuis que le président Denis Sassou Nguesso a décidé de faire profiter aux Congolais les fruits de leur labeur, il est devenu l'homme à abattre pour certaines officines que nous ne confondons pas avec des gouvernements. Car, lorsque Mediapart cite Jean-François Copé ou Rachida Dati, c'est pour induire que le président Sassou Nguesso ferait la part belle à une catégorie de politiciens de France, au détriment d'une autre. En fait, le président Sassou Nguesso fait donc les frais d'une lutte franco-française. Et si les différents acteurs politiques et sociaux français ont décidé de venir se battre en Afrique, en général, et au Congo, en particulier, c'est parce qu'ils estiment, sans doute, que nos pays sont si fragiles qu'ils pourront déstabiliser les gouvernements qu'ils accusent allègrement d'engraisser leurs adversaires. Mais, le peuple congolais n'en a cure d'une telle guerre. Il n'aspire qu'à jouir du bonheur qui lui est dû. Et le fait de chercher à déstabiliser Denis Sassou Nguesso et sa famille biologique, pour avoir décidé de faire du bien à son peuple, est, tout simplement, injuste.

Du racisme anti-nègre

L'acharnement de certaines officines françaises, au

nombre desquelles Mediapart vient de s'ajouter, découle, tout simplement, du racisme. En effet, depuis quelques années déjà, les monarques du Golfe achètent en France tout ce qui est susceptible d'être acheté. Et il n'est pas d'ouvrage emblématique qui leur échappe. C'est ainsi qu'à titre d'exemple, le prestigieux Hôtel Georges V est passé dans le patrimoine d'un de ces monarques. Il en est de même du non moins emblématique Paris Saint-Germain qui a été acheté par les mêmes monarques. Sur la Côte d'Azur et à Monaco, il ne se passe pas une seule nuit sans que ces mêmes autocrates ne claquent des dizaines de millions d'euros dans les casinos. Mieux, les pourboires qu'ils laissent aux employés se comptent en plusieurs dizaines de milliers d'euros. Mais aussi paradoxal que cela puisse paraître, jamais ces Robins de bois des temps modernes que sont Mediapart et alliés ne se sont jamais attaqué à ces monarques tribaux. Et pourtant, à y regarder de plus près, les pays d'Afrique noire brocardés par ces journalistes autoproclamés ne sont pas moins démocratiques que ces monarchies tribales et triviales. Les droits les plus élémentaires de leurs citoyens ne sont pas respectés. Les femmes n'ont même pas le droit de conduire une voiture. Bref, les régimes de ces Etats vivent encore au temps médiéval, pour ne pas dire plus. Mais Mediapart, à notre connaissance, ne s'en est ja-

mais ému. Cette commisération artificielle et hypocrite à l'endroit des nègres d'Afrique ne peut plus tromper qui que ce soit en Afrique. Le continent, en général, et notre pays, en particulier, ont encore de grands défis à relever, certes, et nos gouvernants s'y attellent avec une réelle volonté de s'en sortir. Nous n'acceptons donc pas que des personnages obscurs aux accointances mafieuses, viennent donner à nos dirigeants des leçons d'éthique, ce dont eux-mêmes ne font pas preuve. Et ce racisme doit cesser, car notre patience peut avoir des limites.

Conclusion

Jusqu'à présent, différentes O.n.gs au financement occulte se sont mobilisées pour instrumentaliser certaines officines aux fins de déstabiliser le président Sassou et partant, notre pays qui a retrouvé une paix que l'on croyait à jamais perdue. Pour arriver à leur but, des méthodes dignes des crapules sont mises en jeu. C'est ainsi que l'on peut s'étonner de ce que Mediapart ait pu accéder aussi facilement à des documents qui se trouvaient entre les mains de la police française. En l'espèce, il est une infraction imparable en France: c'est le recel des documents. Oui, ces documents, si jamais leur authenticité était prouvée, ne sont pas sensés se retrouver entre les mains de la presse, fût-elle Mediapart, de son président et de ses journalistes.

En l'occurrence, ceux-ci seraient poursuivables en justice. De même que les policiers qui leur auraient fourni ces documents. Mais jusqu'à présent, le président Denis Sassou Nguesso et sa famille biologique se sont astreints au calme, une vertu dont le président est connu pour être un fervent adepte. Il n'en demeure pas moins vrai qu'à l'avenir, Mediapart, qui est un média aussi peu scrupuleux du respect de la déontologie journalistique et connu pour ses accointances politiques controversées, pourrait bien faire l'objet de poursuites judiciaires. Au demeurant, en France même, Mediapart et son patron ont déjà perdu plusieurs procès de cette nature. Que Monsieur Plenel, qui est copain avec des politiciens bien identifiés pour leur manque de scrupules et des O.n.gs bien connues et d'autres ennemis de Denis Sassou Nguesso sachent que pour l'heure, seule compte, pour le président congolais, la recherche du bonheur de son peuple. Il y a encore beaucoup à faire pour satisfaire les Congolais. Et Denis Sassou Nguesso met toute son énergie en œuvre, afin d'y parvenir. C'est cela l'important, pour le moment.

Francis MASSALA

Championnat national de football du Congo

On court après... l'A.C Léopards

Résultats techniques: S.M.O-Etoile du Congo (1-0), Diables-Noirs-Nico-Nicoyé (4-1), A.C Léopards-A.S Cheminots (1-0), U.S Saint-Pierre-La Mancha (0-3), Munisport-Inter Club (3-0), CARA-Patronage Sainte-Anne (1-1)

Le week-end a été marqué par le match remis de la 20^{ème} journée, à Dolisie, et une partie de ceux de la 21^{ème} journée, à Pointe-Noire et à Brazzaville. Dimanche 20 octobre 2013.

Les favoris s'accrochent, contre vents et marées. C'est le cas de l'A.C Léopards que sa course en tête du classement rapproche, chaque journée qui passe, un peu plus, du sommet de la pyramide. Il ne craindrait plus qu'une chose: que tous les démons à ses trous-



Bersyl Obassi vient de violer la cage de Nico-Nicoyé.



Les gars de S.M.O heureux après leur victoire aux dépens d'Etoile du Congo.

ses ne le rattrapent, pour lui faire lâcher son bien, comme des gosses pourchassant une poule tenant en son bec un grillon. L'A.C Léopards, au sortir de ces matchs, demeure leader solide. A moins que les Diables-Noirs s'en mêlent, pour le lui contester. C'est ce qu'on va voir.

Cela étant, au Stade Denis Sassou Nguesso, à Dolisie, les regards étaient rivés sur A.C Léopards et A.S Cheminots. Les Fauves du Niari en ont profité pour consolider leur leadership. Le but de Mfoutou Madila, à la 5^{ème} minute de jeu, a fourni du travail aux cheminots. Ils ont cru, dur comme

fer, à l'égalisation. Une égalisation sans cesse fuyante, même sur des offensives apparemment tranchantes. Et ils ont été, finalement, incapables de l'annuler.

Au Stade Massamba-Débat, Saint-Michel de Ouenzé a battu l'Etoile du Congo, par 1-0. En lever de rideau de Diables-Noirs-Nico-Nicoyé. Un match peu passionnant, certes, mais qui a gardé son suspense jusqu'au bout. Favori, grâce à sa courbe ascendante, Saint-Michel de Ouenzé l'a confirmé. C'est Mabiala (86^e) qui lui a offert son but victorieux, au terme d'une échappée venue du côté droit. Du plat du pied, il ne lui restait plus qu'à pousser le ballon dans la cage d'Etoile du Congo. Ce qu'il a réussi: 1-0.

Tout de suite après, Diables-Noirs et Nico-Nicoyé entraînent en lice. Pour un spectacle approximatif, dans le premier quart d'heure. Puis, tout a basculé. Trois jolis buts à l'actif de Hardy Bingoula (17^e), Guelord Diafouka (28^e) et Bersyl Obassi (40^e) ont placé les

Diables-Noirs en orbite, avant la pause: 3-0.

Etait-ce déjà gagné pour eux? Ils s'usaient, progressivement, pour ne s'en rendre compte que lorsque James Ekoko, leur gardien de but, a ramassé une fois le ballon au fond de sa cage, Niambi étant passé par-là: 3-1 (56^e). Obligé de relancer la machine, Hardy Bingoula a tendu la perche à Bermajin Kangou, pour le cinquième et dernier but de la partie: 4-1 (63^e).

G.M.

Classement officieux: 1.A.C Léopards (66 points). 2.Diables-Noirs (65). 3.F.C Kondzo (55). 4.CARA (50). 5.J.S.T (45). 6.A.S Cheminots (44). 7.S.M.O (40). 8.Etoile du Congo (38, +4). 9.Nico-Nicoyé (37, -2). 10.Tongo F.C (37, -4). 11.La Mancha (35, -5). 12.F.C Bilombé (35, -6). 13.Patronage Sainte-Anne (31, 1) 14.A.S.P (31, -7). 15.Cuvette F.C (29). 16.Munisport (27). 17.Inter Club (22). 18.U.S Saint-Pierre (11).

Humeur

Sortir l'Inter Club de l'agonie

L'équipe militaire de football, Inter Club de Brazzaville, n'envoie plus les gradins. Elle a cessé de faire peur. Humiliation suprême: les nombreux coups de pied de l'âne qu'elle encaisse, en pleine figure, depuis le début du championnat national d'élite. Le dernier, face à Munisport (0-3), dimanche 20 octobre 2013, au Stade Municipal de Pointe-Noire. Au classement provisoire, Inter Club est avant-dernier, sur dix-huit équipes. Il est guetté par la relégation au visage lugubre. Quelque chose ne va plus. On le sent, depuis la saison dernière. Mais, il semble un mystère opaque. Personne n'en donne l'interprétation. Excepté un sous-officier ayant requis l'anonymat, qui répond, accablé: «Les dirigeants n'ont plus les moyens de leur passion, de leur ambition. Et certains joueurs manquent de talent». Les temps changent. Et pourtant, il y a quelques années encore, Inter Club, c'était du solide. De l'encadrement jusqu'au tout dernier niveau des rares supporters, en passant par les joueurs, la cohésion était la règle. Les résultats, tout le monde sait, n'avaient pas tardé. Au cours des années 80, l'Inter Club connut des moments extraordinairement glorieux de son existence. Deux fois demi-

finalistes des coupes africaines des clubs, en 1988 et 1996, Inter Club manqua de peu de dompter l'Afrique. Tout cela n'était pas hasardeux. L'organisation mise en place, à l'époque, était presque irréprochable. Les dirigeants et la hiérarchie militaire, tous des mordus du sport et des hommes dignes et fiers d'appartenir à une corporation de gagnants. Cet esprit aurait été galvaudé. Les parrains d'hier ont, pour la plupart, décroché. L'administration militaire, éloignée de la réalité, semble, curieusement, indifférente au sort pitoyable qui poursuit le club, depuis quelques années. A la gestion corporatiste s'est substitué l'engagement de quelque trois officiers. La vie et la survie d'Inter Club se résume à eux. S'ils s'esoufflent et abandonnent, eux aussi, de l'Inter Club, il ne restera plus que l'histoire, comme l'A.S Police, autre club d'hommes en uniforme disparu, à la fin de la saison 2011-2012. Il faut tirer l'Inter Club de sa décrépitude, en le replaçant parmi les meilleurs clubs de l'élite. Qui lèvera, le premier, le petit doigt, pour éviter son éventuelle dislocation?

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Football français

A chacun son génie



Le Suédois Ibrahimovic, du Paris Saint-Germain, a marqué un but d'anthologie, samedi 19 octobre, lors du match de championnat de Ligue 1 de France, contre Bastia. Il a élevé sa jambe (photo ci-dessus), à environ 1,50 m du sol, qui a contourné son adversaire et, en frappant le ballon du talon, il l'a expédié dans la lucarne. But! Pour certains commentateurs, ce geste technique est sans équivalent. Mais, d'autres sont allés loin, en affirmant qu'il est cent fois plus génial que la fameuse talonnade "Madjer" (1987, Porto-Bayern) oubliant que les contextes sont différents. PSG-Bastia est un simple match de championnat, alors que Porto (Portugal)-Bayern Munich (Allemagne) fut la finale de la plus prestigieuse des compétitions européennes inter-clubs, la Coupe d'Europe

des clubs champions remportée, cette année-là, par les Portugais. Un succès auquel l'Algérien Madjer avait largement contribué à la construction, en égalisant et, aussi, en offrant la passe décisive donnant la victoire.

Foot africain

Al Ahly du Caire défendra sa couronne

Les affiches des finales des coupes africaines des clubs sont connues. Al-Ahly du Caire (Egypte) affrontera Orlando Pirates (Afrique du Sud), en ligue des champions, tandis que T.P Mazembé de Lubumbashi (R.D Congo) en découvrira avec C.S Sfaxien (Tunisie), en coupe de la Confédération.

Eric-Pressing

PRESSING DE LUXE

Situé au coeur économique de: * Brazzaville
rond-point Mounjali * Pointe-Noire centre ville,

ERIC-PRESSING

ERIC

- * E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec
- * R = Remplissant toutes les conditions de lavage
- * I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait
- * C = Compétence qui fait la différence

PRESSING

- * P = Professionnel confirmé
- * R = Reste fidèle au bon service
- * E = Entretien de qualité inégalable
- * S = Service non stop
- * S = Sollicité par les clients exigeants
- * I = Incomparable, toute la ville en parle
- * N = Nommé ERIC-PRESSING
- * G = Garantit la longévité de nos vêtements

Faites confiance à notre pressing de luxe



Une palette complète de services professionnels à votre disposition

■ INTEGRATEUR NATIONAL & INTERNATIONAL

- MANUTENTION PORTUAIRE
- CONSIGNATION DE NAVIRES
- FRET AERIEN & MARITIME
- DOUANE & TRANSIT
- LOGISTIQUE
- DEMENAGEMENT

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

BRAZZAVILLE: 1, AVENUE FOCH (Face à la Matité)
TÉL: (+ 242) 05 550 10 87 / 06 622 00 01
POINTE-NOIRE: ROND-POINT KASSA (Face au C.T.)
TÉL: (+ 242) 05 550 10 75 / 06 622 00 03

Membre du Réseau STO

www.ginternational.net

Annonce

Habitants de Tsielampo, Itsali, Sadelmi et des environs, découvrez un endroit idéal pour vos réjouissances:

«Place Temps de la grâce» chez nous-mêmes. Vous y trouverez une cafétéria, un restaurant et une cave.

Venez apprécier la qualité de ses services.

Adresse, 12 rue Makolo, Tsielampo (Terminus Sadelmi)

Soyez les bienvenus!

www.lasemaineafricaine.net